



actes

du conseil général

année XCIX

mai 2018

N. 427

Convocation du CG28

organe officiel
d'animation
et de communication
pour la
congrégation salésienne

Direction Générale
Œuvres de Don Bosco
Rome

actes

**du Conseil général
de la Société salésienne
de saint Jean Bosco**

ORGANE OFFICIEL D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION POUR LA CONGRÉGATION SALÉSIENNE

année XCIX N. 427
mai 2018

1. LETTRE DU RECTEUR MAJEUR	1.1 Père Ángel FERNÁNDEZ ARTIME QUELS SALÉSIENS POUR LES JEUNES D'AUJOURD'HUI ? <i>Lettre de convocation du Chapitre Général 28</i>	3
2. ORIENTATIONS ET DIRECTIVES	2.1 CHEMINEMENT DE PRÉPARATION AU CHAPITRE GÉNÉRAL 28	36
	2.2 PISTE DE RÉFLEXION ET DE TRAVAIL SUR LE THÈME DU CG28	39
	2.3 PISTE DE RÉFLEXION SUR DES THÈMES JURIDIQUES DU CG28	50
	2.4 CHAPITRES PROVINCIAUX	58
	2.5 NORMES POUR LES ÉLECTIONS	64

Édition

du conseil général
de la Province salesienne
de saint Jean Bosco

1975, A. - 1976, B. - 1977, C. - 1978, D. - 1979, E. - 1980, F. - 1981, G. - 1982, H. - 1983, I. - 1984, J. - 1985, K. - 1986, L. - 1987, M. - 1988, N. - 1989, O. - 1990, P. - 1991, Q. - 1992, R. - 1993, S. - 1994, T. - 1995, U. - 1996, V. - 1997, W. - 1998, X. - 1999, Y. - 2000, Z. - 2001, AA. - 2002, AB. - 2003, AC. - 2004, AD. - 2005, AE. - 2006, AF. - 2007, AG. - 2008, AH. - 2009, AI. - 2010, AJ. - 2011, AK. - 2012, AL. - 2013, AM. - 2014, AN. - 2015, AO. - 2016, AP. - 2017, AQ. - 2018, AR. - 2019, AS. - 2020, AT. - 2021, AU. - 2022, AV. - 2023, AW. - 2024, AX. - 2025, AY. - 2026, AZ. - 2027, BA. - 2028, BB. - 2029, BC. - 2030, BD. - 2031, BE. - 2032, BF. - 2033, BG. - 2034, BH. - 2035, BI. - 2036, BJ. - 2037, BK. - 2038, BL. - 2039, BM. - 2040, BN. - 2041, BO. - 2042, BP. - 2043, BQ. - 2044, BR. - 2045, BS. - 2046, BT. - 2047, BU. - 2048, BV. - 2049, BW. - 2050, BX. - 2051, BY. - 2052, BZ. - 2053, CA. - 2054, CB. - 2055, CC. - 2056, CD. - 2057, CE. - 2058, CF. - 2059, CG. - 2060, CH. - 2061, CI. - 2062, CJ. - 2063, CK. - 2064, CL. - 2065, CM. - 2066, CN. - 2067, CO. - 2068, CP. - 2069, CQ. - 2070, CR. - 2071, CS. - 2072, CT. - 2073, CU. - 2074, CV. - 2075, CW. - 2076, CX. - 2077, CY. - 2078, CZ. - 2079, DA. - 2080, DB. - 2081, DC. - 2082, DD. - 2083, DE. - 2084, DF. - 2085, DG. - 2086, DH. - 2087, DI. - 2088, DJ. - 2089, DK. - 2090, DL. - 2091, DM. - 2092, DN. - 2093, DO. - 2094, DP. - 2095, DQ. - 2096, DR. - 2097, DS. - 2098, DT. - 2099, DU. - 2100, DV. - 2101, DW. - 2102, DX. - 2103, DY. - 2104, DZ. - 2105, EA. - 2106, EB. - 2107, EC. - 2108, ED. - 2109, EE. - 2110, EF. - 2111, EG. - 2112, EH. - 2113, EI. - 2114, EJ. - 2115, EK. - 2116, EL. - 2117, EM. - 2118, EN. - 2119, EO. - 2120, EP. - 2121, EQ. - 2122, ER. - 2123, ES. - 2124, ET. - 2125, EU. - 2126, EV. - 2127, EW. - 2128, EX. - 2129, EY. - 2130, EZ. - 2131, FA. - 2132, FB. - 2133, FC. - 2134, FD. - 2135, FE. - 2136, FF. - 2137, FG. - 2138, FH. - 2139, FI. - 2140, FJ. - 2141, FK. - 2142, FL. - 2143, FM. - 2144, FN. - 2145, FO. - 2146, FP. - 2147, FQ. - 2148, FR. - 2149, FS. - 2150, FT. - 2151, FU. - 2152, FV. - 2153, FW. - 2154, FX. - 2155, FY. - 2156, FZ. - 2157, GA. - 2158, GB. - 2159, GC. - 2160, GD. - 2161, GE. - 2162, GF. - 2163, GG. - 2164, GH. - 2165, GI. - 2166, GJ. - 2167, GK. - 2168, GL. - 2169, GM. - 2170, GN. - 2171, GO. - 2172, GP. - 2173, GQ. - 2174, GR. - 2175, GS. - 2176, GT. - 2177, GU. - 2178, GV. - 2179, GW. - 2180, GX. - 2181, GY. - 2182, GZ. - 2183, HA. - 2184, HB. - 2185, HC. - 2186, HD. - 2187, HE. - 2188, HF. - 2189, HG. - 2190, HH. - 2191, HI. - 2192, HJ. - 2193, HK. - 2194, HL. - 2195, HM. - 2196, HN. - 2197, HO. - 2198, HP. - 2199, HQ. - 2200, HR. - 2201, HS. - 2202, HT. - 2203, HU. - 2204, HV. - 2205, HW. - 2206, HX. - 2207, HY. - 2208, HZ. - 2209, IA. - 2210, IB. - 2211, IC. - 2212, ID. - 2213, IE. - 2214, IF. - 2215, IG. - 2216, IH. - 2217, II. - 2218, IJ. - 2219, IK. - 2220, IL. - 2221, IM. - 2222, IN. - 2223, IO. - 2224, IP. - 2225, IQ. - 2226, IR. - 2227, IS. - 2228, IT. - 2229, IU. - 2230, IV. - 2231, IW. - 2232, IX. - 2233, IY. - 2234, IZ. - 2235, JA. - 2236, JB. - 2237, JC. - 2238, JD. - 2239, JE. - 2240, JF. - 2241, JG. - 2242, JH. - 2243, JI. - 2244, JJ. - 2245, JK. - 2246, JL. - 2247, JM. - 2248, JN. - 2249, JO. - 2250, JP. - 2251, JQ. - 2252, JR. - 2253, JS. - 2254, JT. - 2255, JU. - 2256, JV. - 2257, JW. - 2258, JX. - 2259, JY. - 2260, JZ. - 2261, KA. - 2262, KB. - 2263, KC. - 2264, KD. - 2265, KE. - 2266, KF. - 2267, KG. - 2268, KH. - 2269, KI. - 2270, KJ. - 2271, KK. - 2272, KL. - 2273, KM. - 2274, KN. - 2275, KO. - 2276, KP. - 2277, KQ. - 2278, KR. - 2279, KS. - 2280, KT. - 2281, KU. - 2282, KV. - 2283, KW. - 2284, KX. - 2285, KY. - 2286, KZ. - 2287, LA. - 2288, LB. - 2289, LC. - 2290, LD. - 2291, LE. - 2292, LF. - 2293, LG. - 2294, LH. - 2295, LI. - 2296, LJ. - 2297, LK. - 2298, LL. - 2299, LM. - 2300, LN. - 2301, LO. - 2302, LP. - 2303, LQ. - 2304, LR. - 2305, LS. - 2306, LT. - 2307, LU. - 2308, LV. - 2309, LW. - 2310, LX. - 2311, LY. - 2312, LZ. - 2313, MA. - 2314, MB. - 2315, MC. - 2316, MD. - 2317, ME. - 2318, MF. - 2319, MG. - 2320, MH. - 2321, MI. - 2322, MJ. - 2323, MK. - 2324, ML. - 2325, MM. - 2326, MN. - 2327, MO. - 2328, MP. - 2329, MQ. - 2330, MR. - 2331, MS. - 2332, MT. - 2333, MU. - 2334, MV. - 2335, MW. - 2336, MX. - 2337, MY. - 2338, MZ. - 2339, NA. - 2340, NB. - 2341, NC. - 2342, ND. - 2343, NE. - 2344, NF. - 2345, NG. - 2346, NH. - 2347, NI. - 2348, NJ. - 2349, NK. - 2350, NL. - 2351, NM. - 2352, NN. - 2353, NO. - 2354, NP. - 2355, NQ. - 2356, NR. - 2357, NS. - 2358, NT. - 2359, NU. - 2360, NV. - 2361, NW. - 2362, NX. - 2363, NY. - 2364, NZ. - 2365, OA. - 2366, OB. - 2367, OC. - 2368, OD. - 2369, OE. - 2370, OF. - 2371, OG. - 2372, OH. - 2373, OI. - 2374, OJ. - 2375, OK. - 2376, OL. - 2377, OM. - 2378, ON. - 2379, OO. - 2380, OP. - 2381, OQ. - 2382, OR. - 2383, OS. - 2384, OT. - 2385, OU. - 2386, OV. - 2387, OW. - 2388, OX. - 2389, OY. - 2390, OZ. - 2391, PA. - 2392, PB. - 2393, PC. - 2394, PD. - 2395, PE. - 2396, PF. - 2397, PG. - 2398, PH. - 2399, PI. - 2400, PJ. - 2401, PK. - 2402, PL. - 2403, PM. - 2404, PN. - 2405, PO. - 2406, PP. - 2407, PQ. - 2408, PR. - 2409, PS. - 2410, PT. - 2411, PU. - 2412, PV. - 2413, PW. - 2414, PX. - 2415, PY. - 2416, PZ. - 2417, QA. - 2418, QB. - 2419, QC. - 2420, QD. - 2421, QE. - 2422, QF. - 2423, QG. - 2424, QH. - 2425, QI. - 2426, QJ. - 2427, QK. - 2428, QL. - 2429, QM. - 2430, QN. - 2431, QO. - 2432, QP. - 2433, QQ. - 2434, QR. - 2435, QS. - 2436, QT. - 2437, QU. - 2438, QV. - 2439, QW. - 2440, QX. - 2441, QY. - 2442, QZ. - 2443, RA. - 2444, RB. - 2445, RC. - 2446, RD. - 2447, RE. - 2448, RF. - 2449, RG. - 2450, RH. - 2451, RI. - 2452, RJ. - 2453, RK. - 2454, RL. - 2455, RM. - 2456, RN. - 2457, RO. - 2458, RP. - 2459, RQ. - 2460, RR. - 2461, RS. - 2462, RT. - 2463, RU. - 2464, RV. - 2465, RW. - 2466, RX. - 2467, RY. - 2468, RZ. - 2469, SA. - 2470, SB. - 2471, SC. - 2472, SD. - 2473, SE. - 2474, SF. - 2475, SG. - 2476, SH. - 2477, SI. - 2478, SJ. - 2479, SK. - 2480, SL. - 2481, SM. - 2482, SN. - 2483, SO. - 2484, SP. - 2485, SQ. - 2486, SR. - 2487, SS. - 2488, ST. - 2489, SU. - 2490, SV. - 2491, SW. - 2492, SX. - 2493, SY. - 2494, SZ. - 2495, TA. - 2496, TB. - 2497, TC. - 2498, TD. - 2499, TE. - 2500, TF. - 2501, TG. - 2502, TH. - 2503, TI. - 2504, TJ. - 2505, TK. - 2506, TL. - 2507, TM. - 2508, TN. - 2509, TO. - 2510, TP. - 2511, TQ. - 2512, TR. - 2513, TS. - 2514, TT. - 2515, TU. - 2516, TV. - 2517, TW. - 2518, TX. - 2519, TY. - 2520, TZ. - 2521, UA. - 2522, UB. - 2523, UC. - 2524, UD. - 2525, UE. - 2526, UF. - 2527, UG. - 2528, UH. - 2529, UI. - 2530, UJ. - 2531, UK. - 2532, UL. - 2533, UM. - 2534, UN. - 2535, UO. - 2536, UP. - 2537, UQ. - 2538, UR. - 2539, US. - 2540, UT. - 2541, UU. - 2542, UV. - 2543, UW. - 2544, UX. - 2545, UY. - 2546, UZ. - 2547, VA. - 2548, VB. - 2549, VC. - 2550, VD. - 2551, VE. - 2552, VF. - 2553, VG. - 2554, VH. - 2555, VI. - 2556, VJ. - 2557, VK. - 2558, VL. - 2559, VM. - 2560, VN. - 2561, VO. - 2562, VP. - 2563, VQ. - 2564, VR. - 2565, VS. - 2566, VT. - 2567, VU. - 2568, VV. - 2569, VW. - 2570, VX. - 2571, VY. - 2572, VZ. - 2573, WA. - 2574, WB. - 2575, WC. - 2576, WD. - 2577, WE. - 2578, WF. - 2579, WG. - 2580, WH. - 2581, WI. - 2582, WJ. - 2583, WK. - 2584, WL. - 2585, WM. - 2586, WN. - 2587, WO. - 2588, WP. - 2589, WQ. - 2590, WR. - 2591, WS. - 2592, WT. - 2593, WU. - 2594, WV. - 2595, WW. - 2596, WX. - 2597, WY. - 2598, WZ. - 2599, XA. - 2600, XB. - 2601, XC. - 2602, XD. - 2603, XE. - 2604, XF. - 2605, XG. - 2606, XH. - 2607, XI. - 2608, XJ. - 2609, XK. - 2610, XL. - 2611, XM. - 2612, XN. - 2613, XO. - 2614, XP. - 2615, XQ. - 2616, XR. - 2617, XS. - 2618, XT. - 2619, XU. - 2620, XV. - 2621, XW. - 2622, XX. - 2623, XY. - 2624, XZ. - 2625, YA. - 2626, YB. - 2627, YC. - 2628, YD. - 2629, YE. - 2630, YF. - 2631, YG. - 2632, YH. - 2633, YI. - 2634, YJ. - 2635, YK. - 2636, YL. - 2637, YM. - 2638, YN. - 2639, YO. - 2640, YP. - 2641, YQ. - 2642, YR. - 2643, YS. - 2644, YT. - 2645, YU. - 2646, YV. - 2647, YW. - 2648, YX. - 2649, YZ. - 2650, ZA. - 2651, ZB. - 2652, ZC. - 2653, ZD. - 2654, ZE. - 2655, ZF. - 2656, ZG. - 2657, ZH. - 2658, ZI. - 2659, ZJ. - 2660, ZK. - 2661, ZL. - 2662, ZM. - 2663, ZN. - 2664, ZO. - 2665, ZP. - 2666, ZQ. - 2667, ZR. - 2668, ZS. - 2669, ZT. - 2670, ZU. - 2671, ZV. - 2672, ZW. - 2673, ZX. - 2674, ZY. - 2675, ZZ. - 2676

Editrice S.D.B.
Édition hors commerce

Sede Centrale Salesiana
Via Marsala, 42
00185 Roma

Tipolitografia Istituto Salesiano Pio XI - Via Umbertide, 11 - 00181 Roma
Tel. 06.78.27.819 - Fax 06.78.48.333 - E-mail: tipolitto@pcn.net
Achévé d'imprimer : mai 2018

QUELS SALÉSIENS POUR LES JEUNES D'AUJOURD'HUI ?

Lettre de convocation du Chapitre Général 28

1. CONVOCATION DU CG28. - 1.1. Choix du thème. - 1.2. Autres engagements. - 1.3. Objectif fondamental du thème. - 1.4. Quelques questions que nous pourrions nous poser. - 2. THÈME DU CG28. - 2.1. Priorité de la mission salésienne parmi les jeunes d'aujourd'hui. - 2.2. Profil du Salésien pour les jeunes d'aujourd'hui. 2.2.1. *Avec Don Bosco comme modèle.* 2.2.2. *Vocation et formation : a) Formation comme réponse permanente à l'appel de Dieu, b) Mission et communion, c) Équipes de formation de qualité.* - 2.3. Ensemble avec les laïcs dans la mission et dans la formation. 2.3.1. *Réalisations et résistances dans la mission partagée avec les laïcs.* 2.3.2. *Réciprocité dans les relations entre Salésiens et laïcs.* 2.3.3. *Formation conjointe Salésiens-laïcs.* 2.3.4. *Œuvres à gestion partagée ou confiées à des laïcs.* - 3. LE « MOMENT FAVORABLE » DU CG28.

Turin, 24 mai 2018

Bien chers confrères,

Durant la session plénière du Conseil Général, nous avons réfléchi sur le prochain Chapitre Général dont nous avons déjà communiqué le titre et le parcours de préparation. Immédiatement après, j'ai consacré personnellement du temps pour reprendre le contenu des derniers Chapitres Généraux depuis 1972, avec la tenue du Chapitre Général Spécial (CG 20) qui a marqué un point fixe dans l'histoire du renouveau de notre Congrégation après le Concile Vatican II, jusqu'au dernier Chapitre qui a eu lieu en 2014. Il s'agit donc de quarante-deux années de la vie de l'Église et de la Congrégation au cours desquelles se sont succédé huit Chapitres Généraux.

Nous arrivons maintenant au temps de l'annonce et de la préparation du CG 28 qui sera, sans aucun doute et une fois de plus, « le signe principal de l'unité de la Congrégation dans sa diversité », comme l'affirment nos Constitutions.¹

Selon la dynamique propre de chaque Chapitre Général, nous nous retrouverons comme confrères salésiens du monde entier

¹ C 146.

face au défi de revoir notre fidélité au Seigneur, à l'Évangile et à Don Bosco, « sensibles aux besoins des temps et des lieux », nous laissant guider par l'Esprit Saint afin de connaître la volonté de Dieu en ce moment de l'histoire.²

1. CONVOCATION DU CG28

En cette solennité de Marie Auxiliatrice, depuis Turin et avec une joie profonde, je vous fais parvenir cette lettre par laquelle **je convoque, selon l'article 150 de nos Constitutions, le CG 28**. Il aura pour thème : ***Quels salésiens pour les jeunes d'aujourd'hui ?*** Le Chapitre se tiendra au Valdocco (Turin) où nous retournerons, à soixante-deux ans du dernier Chapitre Général qui y a été célébré, dans le même lieu saint salésien où Don Bosco a vécu et fondé notre Congrégation. Ce sera un véritable *don* que de nous rencontrer avec notre Père Don Bosco et de nous sentir vraiment à la maison, là où, « charismatiquement », nous sommes tous nés comme Salésiens de Don Bosco.

Le Chapitre Général *s'ouvrira le dimanche 16 février 2020*, avec la célébration solennelle de l'Eucharistie en la Basilique Notre Dame Auxiliatrice ; nous pensons *conclure les travaux le 4 avril 2020*, veille du Dimanche des Rameaux. Le Chapitre Général durera donc sept semaines.

Comme *Régulateur*, j'ai nommé le Père *Stefano Vanoli* qui assume généreusement la responsabilité d'accompagner la préparation et le développement de notre Chapitre Général.

1.1. Choix du thème

Le thème choisi est le fruit d'une réflexion vaste et approfondie du Conseil Général qui a tenu compte des orientations actuelles de

² *Ibid.*

l'Église et du Pape François, spécialement des deux Synodes des Évêques sur la Famille et de la préparation de celui qui se tiendra en octobre 2018 sur « Les Jeunes, la Foi et le Discernement Vocational ».

Le Conseil Général a aussi relevé certaines questions que la connaissance toujours plus profonde de la Congrégation a permis d'identifier, notamment à partir des Visites d'Ensemble et des Visites Extraordinaires, ainsi que de la vision que chaque Conseiller a pu avoir de la réalité de la Congrégation, et que j'ai moi-même mûrie après étude et les visites que j'ai effectuées jusqu'à présent dans soixante-trois Provinces.

Cette vision de la Congrégation nous a permis de souligner, ainsi que je l'expliquerai plus amplement dans cette lettre, *l'urgence de concentrer notre attention sur la **personne du Salésien** qui, comme homme de Dieu, consacré et apôtre, doit être capable de se mettre pleinement en harmonie avec les adolescents et les jeunes d'aujourd'hui et avec leur monde pour les éduquer et les évangéliser, les préparer à la vie et les accompagner à la rencontre avec le Seigneur.* En même temps, nous œuvrons avec la ferme conviction de ne pas avoir seuls la responsabilité de cette mission et de ne pas pouvoir l'exercer sans la collaboration d'autres forces.

Le thème est unique et s'articule selon trois noyaux :

- **Priorité de la mission salésienne parmi les jeunes d'aujourd'hui**
- **Profil du Salésien pour les jeunes d'aujourd'hui**
- **Ensemble avec les laïcs dans la mission et dans la formation**

1.2. Autres engagements

Au thème proposé, qui sera sans aucun doute une riche opportunité et un temps de grâce et d'espérance pour notre Congrè-

gation, le Chapitre Général devra aborder certains aspects de caractère juridique qui sont importants pour la vie des Provinces, comme, par exemple, l'évaluation du Secrétariat pour la Famille Salésienne constitué lors du précédent Chapitre Général.

Une autre tâche sera l'élection du Recteur Majeur et des membres du Conseil Général pour le sexennat 2020-2026. Les membres du Chapitre Général accompliront ce service en faveur de l'unité et de la fidélité au charisme de Don Bosco ; et les confrères, de toutes les parties du monde salésien, accompagneront certainement de leur prière ce moment si important pour notre Congrégation.

La « Commission technique », nommée aux termes de l'article 112 des Règlements, a déjà travaillé avec le Régulateur pendant la session du Conseil Général et les jours suivants, pour préparer un *calendrier* des travaux pour les Provinces, afin que tout se passe de la manière la plus convenable possible concernant les échéances et les contributions qui pourront être présentées.

Fort probablement, les réponses des Provinces sur certains aspects de leur vie et sur les éléments juridiques qui s'y rapportent réclameront du CG 28 lui-même une nouvelle vérification, eu égard à certaines structures d'animation et de gouvernement central de la Congrégation et des Régions.

1.3. Objectif fondamental du thème

L'objectif fondamental du thème du CG 28 est d'aider toute la Congrégation à approfondir, autant que possible, quel est et quel devrait être *le profil du Salésien capable d'apporter des réponses aux jeunes d'aujourd'hui*, à tous les jeunes, spécialement les plus pauvres et les plus désavantagés, les exclus et les rejetés [les « déchets »], les plus fragiles et ceux qui sont privés des droits fondamentaux. Et ce, *dans un monde de plus en plus complexe et qui expérimente des changements rapides*.

La réalité actuelle réclame des Salésiens consacrés-apôtres préparés et prêts à vivre leur vie dans l'esprit et avec le cœur de Don Bosco, dans cette Église et cette société, désireux de partager, de se dépenser et de donner leur vie pour les jeunes du monde d'aujourd'hui avec leurs langages, leurs visions et leurs centres d'intérêt propres. Nous pouvons rencontrer nombre de ces jeunes dans les maisons salésiennes ; mais d'autres, plus nombreux encore, habitent d'autres « terrains de jeu » [cortili] du monde.

Ce qu'affirmait en son temps le CGS, parlant de l'unité de la vocation du Salésien, résonne aujourd'hui comme une prophétie : « La redécouverte de cette unité de notre vocation mettra en pleine lumière notre "identité" salésienne et rendra possible la venue de ce nouveau type de Salésien qu'appellent les signes des temps ».³

« Ce nouveau type de Salésien qu'appellent les signes des temps » mettra aussi en évidence ce sur quoi l'on a réfléchi lors du CG 24 (19 février-20 avril 1996) mais qui n'a pas été suffisamment assimilé. Le fait que des centaines de milliers de laïcs font maintenant partie des présences salésiennes dans le monde entier demande au Salésien une nouvelle ouverture d'esprit et de cœur pour le bien de la mission salésienne dans le monde. Ce n'est qu'*en partageant la mission* que nous pourrons apporter les meilleures réponses sans décevoir les adolescents et les jeunes d'aujourd'hui et de demain qui ont tant besoin de nous.

1.4. Quelques questions que nous pourrons nous poser

Sans doute existe-t-il des confrères qui pensent que, puisque nous avons tous l'Évangile comme règle de vie chrétienne et Don Bosco comme Père et Fondateur de notre Congrégation, et puisque nous professons les mêmes Constitutions, où la mission salésienne est clairement définie, nous n'avons pas à nous de-

³ CGS (Chapitre Général Spécial, 10 juin 1971-5 janvier 1972), 127.

mander quel doit être le profil du Salésien que l'Esprit réclame aujourd'hui pour une authentique mission parmi les jeunes et avec eux, dans un monde si nouveau et si changeant. Nous devons cependant reconnaître franchement, comme on le perçoit dans beaucoup de Provinces, que la réalité apparaît beaucoup plus complexe et diversifiée que l'on pense. Cette réalité n'est ni uniforme ni simple. C'est pour cela que nous trouvons des situations opposées entre elles qui nous poussent à avancer dans la direction d'une plus grande radicalité, d'un plus grand courage, d'une plus grande clarté et même d'une plus grande purification, à la lumière de l'Évangile et de la fidélité de notre Congrégation au charisme reçu du Saint Esprit en Don Bosco.

- Dans cette réalité complexe et diversifiée, une majorité de confrères vivent dans un total dévouement et une totale harmonie avec les jeunes, leur monde et leurs réalités. Il y en a d'autres qui sentent que ce monde des jeunes et les jeunes eux-mêmes ne leur sont plus accessibles.
- La majeure partie des confrères vivent très clairement et de façon décisive pour les plus pauvres et les plus défavorisés, avec une option marquée pour ceux qui expérimentent chaque jour que leur dignité est foulée aux pieds et violée ; d'autres confrères se réfugient dans des espaces de vie commodes et confortables.
- La majeure partie des confrères vivent le ministère presbytéral comme Don Bosco qui était prêtre, toujours et partout, pour ses enfants et ses jeunes ; alors que d'autres sont très influencés par une forte tendance au cléricisme qui fait tant de mal à l'Église elle-même et dont nous ne sommes pas exempts.
- De nombreux confrères vivent dans un total désintéressement, une totale sobriété, austérité et générosité le service des autres, particulièrement de nos destinataires privilégiés ; mais il y en a d'autres qui perdent le sens de leur identité et de leur liberté de religieux consacrés en s'impliquant dans des

dynamiques de recherche du pouvoir, qui est souvent liée à la recherche de l'argent et d'autres intérêts.⁴

- La majeure partie des confrères, avec une authentique passion et une véritable affection, traduisent dans leur vie de chaque jour ce que déclarait Jean Cagliero : « Frère ou pas frère, moi je reste avec Don Bosco ». ⁵ D'autres confrères, au contraire, par manque réel du sens de leur identité salésienne, demandent à quitter la Congrégation pour vivre, non pas comme religieux consacrés apôtres, Salésiens de Don Bosco, mais uniquement pour exercer leur ministère presbytéral dans des diocèses où ils avaient pensé pouvoir se trouver bien ou être simplement accueillis.
- Il se trouve des confrères qui ont compris et vivent la mission partagée avec les laïcs comme un grand don pour la mission. Mais beaucoup d'autres font preuve d'une profonde résistance ou refusent carrément. Ils acceptent volontiers que les laïcs soient nos salariés mais ils refusent de partager au même niveau, côte à côte, la mission et ce qu'elle comporte.
- La majeure partie des jeunes confrères, durant les étapes de leur formation, rêvent d'engager toutes leurs forces en faveur des jeunes vers qui ils seront envoyés,⁶ préparant leur cœur, leur esprit et vivant leur formation intellectuelle en vue de cet objectif. Et puis on voit d'autres confrères qui rêvent, au contraire, de charges, de responsabilités qui leur donneraient une autorité et « une certaine position ».

Notre réalité, faite de contrastes, de lumières et d'ombres, attend de nous la même chose que le Pape François, avec son langage clair et direct, a demandée à toute la Famille Salésienne et que je sens aujourd'hui particulièrement adressée à nous : *ne pas décevoir les aspirations profondes des jeunes*. Voici ce que dit le Pape : « Que Don Bosco vous aide à ne pas décevoir les aspira-

⁴ EG, 55 et 57.

⁵ MB VI, 335.

⁶ Cf. C 24.

tions profondes des jeunes : leur besoin de vie, d'ouverture, de joie, de liberté, d'avenir ; leur désir de collaborer à la construction d'un monde plus juste et plus fraternel, au développement pour tous les peuples, à la protection de la nature et des milieux de vie. À son exemple, vous les aiderez à expérimenter que c'est seulement dans la vie de grâce, c'est-à-dire dans l'amitié avec le Christ, que l'on actualise pleinement les idéaux les plus authentiques. Vous aurez la joie de les accompagner dans leur recherche de synthèse entre foi, culture et vie, dans les moments où se prennent les décisions qui engagent, quand on cherche à interpréter une réalité complexe ».⁷

2. THÈME DU CG28

2.1. Priorité de la mission salésienne parmi les jeunes d'aujourd'hui

La réflexion sur l'histoire de nos Chapitres Généraux est riche et profonde, et chaque Chapitre Général, à la lumière de l'Esprit Saint que nous devons accueillir avec docilité et ouverture du cœur, est comme *une invitation adressée à notre liberté* aujourd'hui, du moment que nous ne devrions pas, imprudemment et presque témérement, nous contenter de nos gloires passées. Presque sans nous en apercevoir, nous pouvons opposer de la « résistance à l'Esprit Saint » (cf. Ac 7,51), ou bien « éteindre l'Esprit » (cf. 1Th 5,19) en courant le risque que la mission salésienne qui nous a été confiée puisse être un jour remise à d'autres.⁸

C'est pour cela que, lorsque nous proposons comme thème du Chapitre pour toute la Congrégation de faire une réflexion attentive sur le profil du Salésien pour les jeunes d'aujourd'hui, nous le

⁷ PAPE FRANÇOIS, *Comme Don Bosco avec les jeunes et pour les jeunes. Lettre du Pape François au Recteur Majeur des Salésiens*, LEV, Cité du Vatican, 24 juin 2015. [Cf. ACG 421, pp. 105-110 dans l'édition en langue française].

⁸ Cf. CGS, 18.

faisons dans un besoin urgent d'avancer librement et en toute honnêteté dans la seule manière qui compte vraiment : la fidélité au Seigneur en Don Bosco et la fidélité aux jeunes, dont beaucoup s'attendent à ne pas être abandonnés à leur destin ou laissés comme naufragés parce que nous ne serions pas en mesure de percevoir leurs besoins ou d'entendre leurs appels.

Comme Don Bosco, et en fidélité à l'Esprit, nous devons nous imposer de donner une priorité absolue à la mission salésienne avec les jeunes d'aujourd'hui pour être, comme il l'a été lui-même, « signes et porteurs de l'amour de Dieu pour les jeunes, spécialement les plus pauvres ».⁹ Cette priorité ou prédilection pour les adolescents et les jeunes les plus désavantagés du monde d'aujourd'hui qui, en un certain sens, est différent du monde des décennies passées, conditionne objectivement notre mission. Nous pouvons dire, comme d'autres fois, que ce n'est pas optionnel, ce n'est pas quelque chose que nous pouvons négliger parce que nous ne voulons pas en assumer les exigences. Au contraire, c'est quelque chose d'essentiel et de constitutif de notre identité charismatique.

Actuellement, les trois quarts de la population juvénile mondiale vivent dans des pays frappés par la pauvreté ou en timide voie de développement, spécialement aux périphéries des grandes villes, dans ce que l'on appelle des « cités d'urgence ». Ce sont les victimes du progrès et du développement lui-même qui produit, dans une même dynamique, une inégalité sociale et une pauvreté croissante. Cette situation continue à être un rappel fort pour nous et pour notre Congrégation. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons une mission charismatique originale à offrir, avec la sensibilité même de Don Bosco, à l'Église et au monde, à tous les jeunes, à ces enfants, adolescents et jeunes exclus, marginalisés et rejetés [les « déchets »].

Le nouveau Chapitre Général sera une opportunité pour discerner attentivement et avec courage, pour vérifier si nos pré-

⁹ C 2.

sences, nos œuvres et nos activités sont au service des jeunes les plus pauvres,¹⁰ si ce sont eux qui occupent notre cœur et sont au centre de nos préoccupations et de nos centres d'intérêt, si nous concentrons nos énergies et nos efforts en leur faveur.

Un rêve que je porte en moi est de penser avec confiance qu'un jour, dans le monde entier, à entendre prononcer le mot *salésiens* ou *filis de Don Bosco*, tous comprennent que l'on parle de nous, personnes consacrées qui, toujours et partout, et en toute situation, choisissent les jeunes, tous les jeunes, *les garçons et les filles les plus pauvres, les plus vulnérables et privés de leur dignité* parce que ce sont eux qui **ont besoin de nous et nous attendent**. Qui sont ces jeunes ? D'après les paroles du Pape François, ce sont avant tout les rejetés [les « déchets »], les « restes » : « Nous avons mis en route la culture du “déchet” qui est même promue. Il ne s'agit plus seulement du phénomène de l'exploitation et de l'oppression, mais de quelque chose de nouveau... Les exclus ne sont pas des “exploités”, mais des déchets, des “restes” ».¹¹

Et pour nous, Salésiens, ceux qui ont besoin de nous et qui nous attendent sont :

- les vrais pauvres du monde et les « déchets »,
- les migrants et les réfugiés mineurs arrivés seuls en des endroits inconnus,
- les garçons et les filles de la rue dans les différents continents,
- les mineurs et les jeunes violés chaque jour dans leurs droits humains et dans leur dignité,
- les jeunes repoussés aux frontières parce qu'ils se retrouvent sans documents et sans opportunités, contraints de faire n'importe quoi pour survivre,
- les mineurs et les jeunes impliqués dans des réseaux, et esclaves, d'une manière ou d'une autre, de tant de dépendances

¹⁰ R 1.

¹¹ EG, 53.

ou formes actuelles de véritable esclavage et de privation de liberté,

- les jeunes du monde du travail et de la formation professionnelle et occupationnelle,
- les jeunes de familles totalement déstructurées et avec de profondes carences humaines et affectives
- les jeunes, enfin, de toutes les races et de toutes les cultures, qui, en tout état de cause, ne connaissent pas Jésus-Christ.

Le Chapitre devra être en somme un rappel fort à revenir, une fois de plus, aux vrais pauvres du monde, et à continuer à parier fortement sur eux dans les lieux et les présences où nous sommes déjà à l'œuvre.

Le Chapitre sera aussi un appel fort pour nous mettre en harmonie avec tant d'adolescents et de jeunes qui nous demandent de ne pas les laisser seuls, mais de les accompagner : jeunes avec des familles structurées ou déstructurées, qui ont besoin de la présence d'un éducateur et d'un ami pour leur vie et celle de leurs familles.

Cette priorité de la mission parmi les jeunes aujourd'hui doit nous ouvrir les yeux et nous rendre sensibles aux nécessités des adolescents et des jeunes qui, avec leur langage, leur point de vue et leur compréhension appartiennent au monde numérique. D'autres sont sensibles au soin et au respect de l'environnement et de la nature. Il y a des jeunes sensibles à la dimension sociale qui leur permet d'aider et de servir, des jeunes qui désirent une opportunité de volontariat. Et il y a aussi des jeunes qui désirent faire un chemin de foi authentique et profond. Cette priorité même nous permet de comprendre, aujourd'hui plus que jamais, que lorsque les jeunes ont une famille, ce chemin ne peut se faire qu'ensemble. C'est aussi le cri de l'Église et du Pape.

Tout cela, et bien plus encore, frappe aux portes de notre fidélité de Salésiens aujourd'hui et nous demande de réfléchir sur ce qu'il y a à faire, comment le faire et comment nous préparer pour avoir quelque chose d'important et de significatif à dire, à offrir et à partager.

2.2. Profil du Salésien pour les jeunes d'aujourd'hui

Parler des Salésiens d'aujourd'hui et de demain nous demande à tous de tourner notre regard vers Don Bosco car il est notre modèle. Comme l'écrivait déjà le CG 21, Don Bosco « n'est pas pour nous un simple souvenir du passé, mais une présence charismatique, vivante, active et tendue vers l'avenir. En lui, nous nous comprenons mieux nous-mêmes et nous retrouvons le vrai sens de notre appartenance à la Congrégation ».¹²

2.2.1. Avec Don Bosco comme modèle

En ayant Don Bosco comme modèle, le Salésien découvre :

- Don Bosco « homme de Dieu », dont la plus merveilleuse caractéristique était l'unité de sa personne, de sa vie et de son travail.¹³ Le splendide accord de la grâce et de la nature, merveilleusement manifesté dans sa personne, permet au Salésien de deviner facilement que la foi enrichit toute la vie humaine et que la vie trouve sa plénitude dans la foi. De fait, Don Bosco savait lire la réalité dans laquelle il vivait et dans laquelle il était immergé, avec un regard de foi extraordinaire. Voilà pourquoi, *dire aujourd'hui « salésien » devrait pouvoir signifier « homme de foi profonde ».*
- Au centre de sa vie, nous découvrons le « *da mihi animas cætera tolle* » comme passion apostolique pleine de motivations et de rêves en faveur de ses jeunes. Mais la source de tout cela, ce sont l'Évangile, la personne et le cœur du Christ, Apôtre du Père. Et c'est en Don Bosco que nous pouvons voir comment l'Esprit Saint inspire une certaine « manière salésienne » de découvrir le visage et le cœur de Jésus Bon Pasteur et sa mission, dans un projet de vie fortement unitaire où l'aspect humain et l'aspect divin sont intimement unis vers une

¹² CG21 (31 octobre 1977-12 février 1978), 163.

¹³ Cf. CGS, 7.

unique mission : le salut des jeunes.¹⁴ Voilà pourquoi, *dire aujourd'hui* « salésien » devrait pouvoir signifier « passion apostolique pour les jeunes ».

- À l'imitation de Don Bosco, le Salésien découvre la paternité infinie de Dieu et cherche à vivre devant Lui, le Père, avec un cœur rempli de joyeuse gratitude et de confiance. Il sent que sa mission d'éducateur et de pasteur culmine dans le fait d'être le révélateur du Père aux jeunes, et comprend plus à fond Don Bosco dans son union à Dieu et dans son sens extraordinaire de la paternité. Et puisqu'il perçoit que le modèle suprême de Don Bosco est le Christ, le Salésien a l'opportunité de devenir toujours plus conscient que « le monde actuel a un urgent besoin de découvrir ce vrai visage de Dieu et cette vocation "filiale" de tout homme ». ¹⁵ Voilà pourquoi, *dire aujourd'hui* « salésien » devrait pouvoir signifier « fils de Dieu qui sait être et se sent père des jeunes ».
- Être Salésien est notre manière d'être intensément Église. « Un dualisme entre la vie salésienne et la vie de l'Église universelle ou particulière n'est pas pensable. C'est le même Esprit qui anime et unifie l'Église et qui a inspiré notre vocation salésienne ». ¹⁶ La fidélité à Don Bosco aujourd'hui nous demande, en tant que Congrégation, d'être attentifs aux signes des temps, attentifs au « cri » des jeunes de qui nous parlons, sans nous perdre dans ce qui pourrait défigurer notre *identité charismatique*. Pour cela, comme le disent nos Constitutions, dès la première rédaction par Don Bosco en 1875, nous devons avoir dans le cœur la passion d'être évangélistes des jeunes, spécialement les plus pauvres, de prendre un soin particulier des vocations apostoliques, d'être éducateurs de la foi dans les milieux populaires, spécialement au moyen de la communication sociale, et d'annoncer l'Évangile aux peuples qui

¹⁴ Cf. C 26.

¹⁵ CGS, 90.

¹⁶ *Projet de Vie des Salésiens de Don Bosco. Guide de lecture des Constitutions Salésiennes*, Editrice S.D.B., Rome 1986, p. 120.

ne le connaissent pas encore,¹⁷ vu que la passion du « *da mihi animas* » ne connaît pas de frontières. Voilà pourquoi, *dire aujourd'hui* « *salésien* » devrait pouvoir signifier « *identité charismatique dans la communion ecclésiale* ».

- Déclarer Don Bosco comme notre modèle et affirmer notre fidélité au charisme signifie aussi pour nous *le retour au véritable esprit du Don Bosco de l'Oratoire*,¹⁸ non pas pour faire **ce que lui a fait**, mais certainement pour imiter **comment lui l'a fait**, en découvrant un Don Bosco toujours souple sous différents aspects mais fortement lié à sa mission en faveur des jeunes. Comprendons bien que nous ne prenons pas l'Oratoire comme référence pour nous limiter à une activité concrète parmi toutes celles que Don Bosco lui-même a réalisées. Nous entendons, au contraire, saisir cet esprit qui l'a poussé et l'a guidé à chaque instant : sa force, sa passion éducative et sa créativité, son dynamisme et sa souplesse non exempte de toute la clarté et la fermeté dont il a fait preuve, et qui représente pour nous aujourd'hui un enseignement magistral de *fidélité dynamique* à sa vocation apostolique spécifique. On nous présente donc Don Bosco comme un véritable modèle de docilité au charisme originel ; docilité à l'appel et à la mission qui lui fut confiée avec une ouverture à la réalité, à son temps et aux différentes demandes. Voilà pourquoi, *dire aujourd'hui* « *salésien* » devrait pouvoir signifier « *apôtre des jeunes, toujours fidèle, toujours souple et créatif* ».
- Avoir Don Bosco comme modèle signifie pour le Salésien d'aujourd'hui avoir l'esprit et le cœur pleins des valeurs de *l'esprit salésien* et de la *spiritualité qui nous distingue et nous caractérise*. Dans cet esprit salésien, la charité est le moyen et la méthode fondamentale de son apostolat : l'amabilité et la familiarité inlassables sont les noms salésiens de la charité vécue parmi les jeunes. La sympathie, la capacité de faire le

¹⁷ Cf. C 6.

¹⁸ Cf. C 40.

premier pas, la reconnaissance de chaque personne, l'optimisme et la joie, l'esprit de famille... doivent être les éléments distinctifs et spécifiques de notre ADN salésien. Voilà pourquoi, *dire aujourd'hui « salésien » devrait pouvoir signifier « toujours éducateur, toujours ami ».*

2.2.2. *Vocation et formation*

Dire *vocation et formation* est toujours une manière de répondre à la question : « Quel Salésien pour les jeunes d'aujourd'hui ? ». Le profil du Salésien émergera indubitablement du travail du Chapitre ; et cette certitude est source d'une grande espérance.

Pour aider à la réflexion future, j'indique trois éléments à prendre en considération :

- a) Le Salésien doit vivre en étant conscient que sa vocation est un appel à une vocation consacrée à laquelle il doit répondre jour après jour.
- b) La mission se réalise ensemble et la formation doit nous aider à la vivre ainsi.
- c) Pour répondre d'une manière juste aux exigences de la formation et de la mission aujourd'hui, nous avons sûrement besoin d'investir en équipes de formation de qualité, capables d'aider à la formation des Salésiens pour qu'ils soient d'authentiques éducateurs et apôtres des jeunes d'aujourd'hui.

a) *Formation comme réponse permanente à l'appel de Dieu*

La formation, comprise et vécue dans la foi, porte chaque Salésien, avec ses confrères, à répondre à Dieu qui est Celui qui prend l'initiative et l'appelle à suivre le Christ de près. C'est Dieu qui nous consacre et nous envoie aux jeunes, comme nous l'exprimons dans notre profession religieuse.¹⁹ La vocation n'est pas quelque chose d'abstrait. C'est Dieu qui appelle toujours en un

¹⁹ Cf. C 24.

moment particulier de l'histoire, en un contexte familial, social, religieux, culturel et économique déterminé. C'est un appel d'amour et de grâce que nous recevons avec gratitude et humilité, non comme un droit ou une récompense. Le jeune Salésien, fils de son époque, doit répondre à cet appel spécifique de Dieu ; et le devoir de la formation est de l'aider sur le chemin de la maturation et de l'abandon complet de soi-même à Dieu à la suite du Christ.

Dans tous les cas, ce parcours de maturation ne peut se réaliser en dehors de la réalité du monde actuel, dans sa diversité et, peut-être, dans sa complexité. L'ensemble des besoins et des aspirations du temps²⁰ marque fortement une vocation.

Don Bosco possédait une grande sensibilité qui lui permettait de savoir lire et interpréter la réalité et les exigences de son temps. C'est avec cette sensibilité qu'il a donné vie à la Congrégation Salésienne et surmonté les difficultés. Les premiers Salésiens ont été formés dans cet esprit et l'on peut dire qu'aujourd'hui, *il est urgent d'assumer cette caractéristique également dans le domaine de la formation.*

Dans nos sociétés actuelles, avec les changements très rapides et profonds, le Salésien devra être capable de rester ouvert à ces changements, dépassant la résistance naturelle que l'on éprouve face aux nouveautés, à l'inconnu. Il devra s'habituer à chercher des solutions nouvelles, quand ce sera nécessaire, sans se réfugier dans le « on a toujours fait comme ça ». Il devra être prêt à apprendre la nouveauté et à l'affronter, prêt au dialogue sans fermeture, disponible pour distinguer ce qui est permanent de ce qui est changeable, et enfin capable de vivre comme religieux dans ces contextes.

Il n'est pas étrange de penser, comme la Congrégation l'a déjà dit en différentes occasions, que les structures de la formation doivent s'adapter aux besoins des temps, des lieux et des per-

²⁰ Cf. GS, 4-10.

sonnes ; qu'elles doivent être plurielles, décentralisées, souples et fonctionnelles. Le jeune Salésien devra se former au contact de la réalité du milieu où il vit : les familles, les jeunes du même âge, la vraie vie salésienne avec ses activités apostoliques. Il se formera, comme le font de nombreuses personnes, dans l'effort, le sacrifice, la sobriété, l'austérité, loin de n'importe quel *status* de privilège ou d'élite. Tout cela devrait toujours nous faire réfléchir avec souplesse sur la formation du Salésien dans le monde d'aujourd'hui pour les jeunes d'aujourd'hui.

La formation doit certainement nous amener à assimiler les traits typiques de la personnalité salésienne avec un *style de vie spirituelle*²¹ centré sur Dieu Père et le Christ Sauveur, basé sur une foi concrète qui puisse aider le Salésien à lire la présence de Dieu dans le quotidien, dans l'histoire et les événements humains. L'esprit sera celui de la charité inspirée de la douceur de saint François de Sales, comme l'a voulu Don Bosco. Avec Don Bosco comme modèle, le Salésien devra se distinguer par une espérance qui soit source d'optimisme et de joie même dans les difficultés. Il s'appuiera sur une sincère piété eucharistique et mariale.

Comme fils de Don Bosco, le Salésien se distinguera par une *maturité humaine* qui doit caractériser nos relations empreintes de jovialité, de sincérité, de compréhension, de capacité d'amitié et d'affection vraie et mûre. Tout cela, enrichi par un style de relations fraternelles et éducatives typiques de *l'esprit de famille qui est notre marque*.

Naturellement, on ne peut pas parcourir ce chemin sans des **médiations** diverses et variées. Au début du chemin, on doit rencontrer les premiers accompagnateurs. En pensant au Salésien d'aujourd'hui, un *véritable discernement et un véritable accompagnement*²² sont nécessaires et de plus en plus urgents. Est certai-

²¹ Cf. C 11, 12 ; CGS, 667 ; CG 25, 191 ; CG 27, 67§3.

²² Cf. SYNODE DES ÉVÊQUES, *Les Jeunes, la Foi et le Discernement Vocational*, Elle Di Ci, Leumann (TO) 2017, 39-52.

nement important le rôle de la communauté des laïcs, de la communauté éducative et pastorale, et des confrères de la Province. Mais, avant tout et spécialement durant les premières années, l'efficacité de *tout le renouveau de la formation* dépendra, dans une large mesure, du climat que nous avons décrit, d'un véritable discernement, d'un accompagnement constant et de la capacité des formateurs. Ceux-ci doivent être pleinement conscients que la formation des confrères sera influencée par leur manière de penser et d'agir. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de déterminer la manière d'obtenir *les meilleures équipes de formateurs, des équipes stables, non improvisées, préparées pour ce service* ; des formateurs avec des personnalités différentes et complémentaires, certes, mais très solides dans leur être salésien.

Nous savons bien – et c'est sans aucun doute un grand défi dans toute la Congrégation – que la formation doit être le résultat de l'action de tous les confrères, des communautés de formation, mais aussi des communautés de vie de chaque Province. Toutes ces communautés doivent se sentir d'une certaine manière *communautés de formation* qui, à travers la vie quotidienne même, communiquent aux jeunes confrères les valeurs authentiques de la vocation salésienne et la joie de les vivre comme telles.

Penser le profil du Salésien pour les jeunes d'aujourd'hui et en même temps penser à sa formation nous mettra face à quelques défis déjà connus²³ et à des situations et convictions que nous devrons corriger :

- Une formation entendue comme une succession d'étapes qui se concluent avec la profession perpétuelle ou avec l'ordination presbytérale, sans la certitude d'avoir accompli un parcours personnel et profond d'identification à sa vocation.
- La formation entendue surtout et principalement comme acquisition de connaissances académiques de nature philosophique, théologique, pédagogique et psychologique.

²³ Cf. CG 21, 47.

- La vocation salésienne confondue parfois avec un projet individuel qui relativise les conseils évangéliques et oublie l'importance qu'a pour nous la fraternité évangélique qui devrait être le trait distinctif de chaque communauté dans les Provinces.
- La pauvreté que nous relevons chez les « formateurs » qui ne sont pas toujours en mesure de transmettre de façon évidente les valeurs de la vie consacrée et ministérielle, et qui ne savent pas comment accompagner ou guider le processus de discernement.
- Un certain manque de joie et de vie dans les communautés apostoliques où l'on trouve une insuffisance de dialogue, d'affection fraternelle et de partage de son expérience personnelle quotidienne de Dieu.

b) *Mission et communion*

Nous observons avec un sens de responsabilité et avec préoccupation qu'il manque souvent une direction et un objectif dans les processus de formation. On pense facilement la formation comme une étape de la vie salésienne qui se termine avec la fin des études. À cela s'ajoute l'idée erronée qu'en obtenant un diplôme, une licence, l'on a atteint les objectifs de la formation. Nous devons humblement reconnaître que dans la Congrégation, il n'y a pas toujours la conscience claire – avec les conséquences pratiques qui s'ensuivent – d'être formés *pour* et *dans* une mission, et d'être formés *par* et *dans* une communauté : soit la communauté religieuse salésienne, soit la communauté éducative et pastorale.

Au contraire, lorsqu'on entend la formation comme réponse permanente, pour toute la vie, à Dieu qui nous appelle à être *serviteurs des jeunes et prophètes de fraternité*, la direction et le but deviennent alors clairs dans tous les processus de formation ; dès lors, la mission et la vie en commun comportent cette direction claire et ce but.

Voici quelques indicateurs qui soulignent le risque que la formation s'éloigne de la mission et de la valeur de la vie fraternelle, et donc de la vraie formation du *profil salésien pour les jeunes d'aujourd'hui* :

- Tendances à identifier « mission » et « travail », oubliant que notre mission dans l'Église est d'être signes et porteurs de l'amour de Dieu aux jeunes, pour les rapprocher du Christ, en allant bien au-delà des services sociaux que nous pourrions fournir.
- Des confrères qui ne considèrent pas l'accompagnement des jeunes et le discernement vocationnel comme partie intégrante de la pastorale des jeunes.
- Des propositions pour la formation de nos jeunes confrères qui accordent une importance secondaire ou quasi inexistante aux expériences pastorales parmi les jeunes, spécialement les plus pauvres. Cela est très loin de la pensée de Don Bosco qui considérait que le Salésien ne devait pas être formé hors de la vie réelle, pas même durant le noviciat.
- Des programmes de formation où manque la réflexion sur les expériences pastorales des confrères en formation, et où manque l'accompagnement dans leur ministère pastoral.
- Des programmes de formation où les professeurs ne sont vus que comme enseignants et non comme formateurs ; cela nous dit la nécessité d'avoir de vrais formateurs et non seulement des enseignants.
- Des situations où le stage pratique est réduit simplement à un temps de travail dans une communauté locale mais qui ne représente pas pour le Salésien en formation initiale une phase importante où l'expérience vécue est accompagnée et évaluée, et où l'on peut compter sur l'aide et sur le témoignage de toute la communauté.
- Des communautés de formation qui vivent en marge ou qui sont indifférentes aux défis missionnaires, énormes et cruciaux, de l'Église de la Congrégation.

c) *Équipes de formation de qualité*²⁴

La formation du Salésien pour les jeunes d'aujourd'hui requiert des équipes de formation consistantes en termes de qualité et de quantité, dans l'harmonie et l'unité. « Qualité » signifie que les formateurs doivent « vivre les valeurs de la vocation salésienne » pour pouvoir accompagner la vie des jeunes candidats et des Salésiens. La « qualité » exige des éducateurs qui vivent leur vocation salésienne consacrée avec joie et qui savent transmettre cette même joie et ce même bonheur ; des formateurs qui aient appris l'art de discerner la voix de l'Esprit dans la vie quotidienne et qui sachent reconnaître la présence de Dieu dans la vie des jeunes. Des formateurs authentiques et honnêtes, même s'ils ne sont pas parfaits, avec une bonne dose de patience et de respect. La « qualité » requiert des formateurs qui sachent accompagner le vécu : l'expérience de la vie communautaire, la prière, l'apostolat, l'expérience des conseils évangéliques. La « qualité » requiert aussi des formateurs qui sachent travailler en équipe, avec le Directeur ou la personne chargée de la phase formative spécifique.

Lorsque nous parlons de formateurs, nous pensons également à la présence des laïcs, hommes et femmes, et à la présence des familles dans les processus de formation. Lorsque ces personnes appartiennent à la Famille Salésienne, ou ont bénéficié d'une formation salésienne, elles deviennent des ressources précieuses pour la formation des jeunes confrères.

Bien entendu, comme dans les thèmes précédents, nous devons avoir la lucidité nécessaire pour percevoir les points faibles auxquels nous nous heurtons, l'humilité suffisante pour les reconnaître et la volonté de la Congrégation de prendre des mesures pour y porter remède.

²⁴ Il est intéressant de connaître ce que disent les formateurs salésiens dans la très récente étude réalisée après une vaste enquête auprès des formateurs et des jeunes confrères en formation de toute la Congrégation : M. BAY, *Giovani, salesiani e accompagnamento. Risultati di una ricerca internazionale*, LAS, Roma 2018, 377-420.

Voici quelques situations problématiques et à risque que nous rencontrons :

- La réalité fréquente d'œuvres complexes, avec peu de confrères disponibles pour la formation initiale et des équipes de formation numériquement faibles.
- Des confrères préparés pour être professeurs de philosophie ou de théologie dans les premières étapes de la formation mais non préparés pour la formation et l'accompagnement spirituel.
- La présence de confrères formateurs dans les maisons de formation incapables de dialoguer avec les jeunes Salésiens.
- Des formateurs qui ne montrent pas avoir de la passion pour Dieu et pour les jeunes.
- La difficulté d'un modèle « vertical » de formation qui ne touche pas le cœur, les motivations, les comportements et les convictions.
- La réalité pauvre de formateurs avec peu d'expérience pastorale et d'une pastorale provinciale beaucoup plus en lien avec des activités qu'avec des processus.
- Dans certaines Provinces, pays et cultures, on maintient dans les maisons de formation une séparation nette entre les confrères : formateurs d'un côté et confrères en formation de l'autre, avec une grande distance entre eux ; cela est très éloigné de l'esprit de famille que Don Bosco voulait et du climat de l'Oratoire qu'il aimait tant et dont il prenait soin personnellement.

2.3. Ensemble avec les laïcs dans la mission et dans la formation

Après de nombreuses années de partage de la mission avec les laïcs dans les communautés éducatives et pastorales, la Congrégation sent le besoin de faire une évaluation du parcours accompli, des résultats obtenus et des résistances rencontrées. La mission partagée avec les laïcs se manifeste clairement, surtout de-

puis le CG 24 et après, comme un véritable parcours de redécouverte de l'identité charismatique, et aujourd'hui comme la seule manière pour accomplir la mission salésienne dans ce monde complexe et dans la diversité des contextes de nos présences.

Un autre élément de réflexion est constitué par le sujet même de la mission, qui ne peut plus être limité à la personne du Salésien et à la seule communauté religieuse comme noyau animateur. Aujourd'hui, la mission doit être considérée comme intégrée à la fois par les Salésiens et les laïcs qui s'engagent ensemble, de ce fait, aussi dans la formation.

2.3.1. *Réalisations et résistances dans la mission partagée avec les laïcs*²⁵

Dans le parcours que la Congrégation a effectué, ces dernières années, la réalité se présente très diversifiée. Il y a des pays et des Provinces où a été réalisée une grande partie du parcours ouvert par le CG 24 et par tout le magistère précédent et suivant de la Congrégation. Les résultats sont nombreux et attestent que le discernement des différents Chapitres Généraux ainsi que les orientations indiquées par la Congrégation ne sont pas seulement possibles mais, en certaines parties du monde, représentent l'unique solution permettant d'assurer le charisme de Don Bosco en faveur des jeunes qui ont besoin de nous. Nous avons beaucoup appris, nous avons recueilli beaucoup de fruits et la Congrégation doit faire voir les résultats obtenus pour le bien de la mission.

Toutefois, concernant le cheminement des communautés éducatives et pastorales, il faut reconnaître qu'en certains endroits du monde et en certaines Provinces, se font jour des résistances au partage de la mission avec les laïcs, et encore plus de résistances concernant la formation commune en vue de la mission commune en faveur des jeunes. Cela indique clairement que le

²⁵ Cf. CG 24, 19-21, 30-31, 36.

parcours entrepris, la rapidité et les mesures adoptées sont différents et variés, au point qu'il faut considérer ce thème comme prioritaire lorsqu'on parle de « Salésiens et laïcs ensemble ».

Il existe des modèles pastoraux très divers liés à la mission, qui favorisent la confusion et parfois une appréciation erronée des états de vie du chrétien, et une valorisation erronée de la personne consacrée et du laïc au sein d'une vision chrétienne correcte et synergique.

On maintient des modèles de gestion erronés et équivoques qui, dans certains cas, nous font considérer comme « patrons et propriétaires », « chefs » qui montrent volontiers leur « pouvoir » ; il y a aussi d'autres modèles pastoraux qui sont « charismatiquement » corrects et où nous sommes des « guides », des compagnons et des formateurs dans le système éducatif et pastoral salésien. Nous nous sentons parfois encouragés à traduire ce modèle dans la réalité ; tandis que dans d'autres cas, il semble que l'on éprouve une fatigue qui nous fait passer de la synergie de la communion à une « séparation des pouvoirs » privée de force et privée d'une vision éducative et pastorale.

Il s'agit quelquefois de résistances profondes qui frappent directement le modèle d'« Église communion » proposé par le Concile Vatican II, modèle que l'Église essaie de promouvoir dans la compréhension d'elle-même, Église dont, naturellement, nous faisons partie.

Les résistances profondes exigent de notre part, comme nous entendons le faire au CG 28, que nous nous arrêtions pour nous interroger et établir un diagnostic courageux des succès obtenus et des difficultés rencontrées dans la vie quotidienne salésienne. Ce diagnostic est nécessaire car les situations de résistance ne sont pas toujours déclarées ou perçues et finissent par être considérées comme quelque chose de normal, un « *status quo* » immuable.

2.3.2. Réciprocité dans les relations entre Salésiens et laïcs²⁶

Dans les relations entre Salésiens et laïcs, entrent en jeu *des éléments communs* comme le sens d'appartenance à la même communauté éducative et pastorale, le partage du charisme de Don Bosco, la même foi chrétienne dans de nombreux cas, la confiance dans l'efficacité de la pratique du Système Préventif. Plus les éléments communs entre Salésiens et laïcs sont nombreux, plus solides sont la relation et la convergence pastorale et éducative qui, non seulement se révèlent plus faciles mais encore plus riches.

Nous sommes conscients des *différences* existant entre Salésiens et laïcs : différence de vocation, différence d'état de vie, etc. Ces différences offrent un apport spécifique propre et sont une richesse ; elles peuvent et doivent contribuer beaucoup plus à construire l'harmonie qu'à introduire la séparation ou la division. Parmi les laïcs eux-mêmes des présences salésiennes dans le monde, nous rencontrons d'importantes différences : des croyants chrétiens ou appartenant à d'autres religions, ou des gens religieusement indifférents, des membres de la Famille Salésienne, des laïcs vraiment coresponsables dans la mission et d'autres qui ne se sentent que « simples » employés, des jeunes baignant dans le charisme et des jeunes lointains ou indifférents au sein de la même œuvre, des bénévoles et des intervenants salariés, des familles proches et lointaines...

Reconnaître cette grande diversité et les nombreuses différences est le point de départ pour imaginer, rêver et construire un itinéraire commun dans nos communautés éducatives et pastorales, avec la plus grande participation et la plus large contribution possibles, en valorisant particulièrement et positivement l'apport qui nous vient aussi de la condition spécifique d'hommes et de femmes ; il est sûr que la présence éducative de la femme et sa contribution doivent bénéficier d'une plus grande reconnaissance.²⁷

²⁶ Cf. CG 24, 106, 117.

²⁷ Cf. CG 24, 25, 33, 74, 166, 177-179.

On doit souligner un autre élément essentiel de la relation entre Salésiens et laïcs dans le partage de la mission. C'est la *réciprocité*. La réciprocité aide à dépasser les distances, l'asymétrie qui dérive des différentes fonctions et du sentiment de supériorité qui se manifeste parfois. Cette réciprocité doit se construire sans effacer les différences : le Salésien doit toujours conserver sa propre identité consacrée et ne pas « agir en laïc » et vice versa. La réciprocité aide à vivre des relations fraternelles et amicales, riches d'humanité et de maturité, respectueuses des personnes sans « trahir » l'unicité et la singularité de chacune d'elles.

Cette réciprocité est un fait et donne les meilleurs fruits lorsque l'on évite de tomber dans certaines tentations. Du côté des Salésiens, prévaut en certaines occasions la mentalité « patronale » plutôt que celle du service rendu à tous. Nous sommes tous serviteurs de la même mission dans l'Église et dans le monde ; et notre regard commun doit toujours être orienté vers nos jeunes, spécialement les plus défavorisés. Lorsque l'on a une vision juste des choses et que l'on a bien assimilé le charisme, il apparaît évident que les laïcs ne sont pas nos serviteurs ni nos simples « employés », même si pour la majeure partie d'entre eux, excepté les bénévoles, le rapport est toujours réglé par un contrat de travail. Mais on peut faire beaucoup plus.

Nous devons faire très attention à cette tentation ainsi qu'au danger de « cléricaiser » les laïcs. Le cléricanisme, loin de donner de l'élan aux différentes propositions et contributions, éteint peu à peu le feu prophétique dont l'Église est appelée à témoigner dans le cœur du peuple. Il est opportun de reconnaître dans ce mal une vision restrictive et partielle ou déformée et une non-acceptation consciente de l'eccésiologie de communion qui exige de reconnaître une égale dignité à toutes les vocations.

Dans le même temps, la forte tentation expérimentée par certains laïcs est de vouloir obtenir le contrôle et la domination qu'ils reprochent aux Salésiens eux-mêmes de vouloir. Ce peut être une manière de dire, consciente ou inconsciente : « Le temps

est arrivé pour nous ! Maintenant, nous pouvons commander et détenir le "pouvoir" ». Tout cela ne peut mener à rien de bon car c'est trahir tout à la fois et le charisme et la coresponsabilité en faveur de nos destinataires.

L'unique voie possible sera celle de l'identité charismatique qui doit toujours être garantie et assurée et celle du *leadership* partagé qui dépend autant de la capacité des personnes et des circonstances que de la formation, pour développer un système d'accompagnement entre Salésiens et laïcs, et un système de contrôle et de suivi de la gestion des œuvres, des différentes fonctions et de l'économie elle-même.

2.3.3. *Formation conjointe Salésiens-laïcs*²⁸

À partir du CG 23, il a été demandé à chaque Province de réaliser le « Projet Laïcs ». Le CG 24 a demandé l'élaboration d'un programme de formation Salésiens-laïcs²⁹ avec des contenus, une définition des fonctions, des interventions des Provinciaux et des différentes structures de l'animation provinciale.

Dans les vingt-cinq dernières années, de nombreuses Provinces ont élaboré différents plans pour la formation spécifique des laïcs (et quelquefois pour Salésiens et laïcs ensemble), selon leur besoins pour la mission. La formation des laïcs insérés pour la première fois dans l'œuvre salésienne (enseignants, éducateurs, maîtres, personnel de service, travailleurs sociaux, etc.) a été perçue comme un authentique défi. Dans certains cas, devant la complexité de certaines présences salésiennes, a été développée une formation systématique pour les personnes devant accomplir un service de direction et de coordination : directeurs laïcs, coordinateurs de pastorale, administrateurs, etc.

On a fait remarquer, dans différentes Rencontres interprovinciales ou durant certaines Visites d'Ensemble, que de grandes

²⁸ Cf. CG 24, 43, 55, 101, 103, 138, 140.

²⁹ Cf. CG 24, 145.

différences existent en ce domaine en termes de qualité et de déroulement. Les différences en ont été imputées au manque d'un « référent central » au service de toute la Congrégation, à qui pourraient se référer les Provinces. Dans les derniers Chapitres Généraux, cette question n'a pas été abordée d'une manière décisive quoique le problème ait été soulevé à plusieurs reprises. Le prochain Chapitre Général offrira la possibilité de dire un mot à ce sujet ou de prendre des décisions s'il le croit opportun.

Sur la base du modèle de la communion missionnaire de l'Église, enrichie par la diversité des charismes et d'une plus grande connaissance de ces derniers, nous acceptons le principe fondamental d'avoir besoin les uns des autres, échangeant les dons de chaque vocation spécifique, soit laïque soit consacrée. Un enrichissement réciproque demande à tous l'humilité d'apprendre, l'esprit d'écoute et la disponibilité pour une plus grande qualification et un chemin formatif de qualité dans le partage du charisme salésien et dans la pratique du Système Préventif, soit dans les maisons salésiennes soit dans les familles elles-mêmes, parce que leur influence positive transcende de nombreuses frontières qui sont plus théoriques que réelles.

2.3.4. Œuvres à gestion partagée ou confiées à des laïcs³⁰

Le CG 24 aborde ce thème en se reportant à quelques « situations nouvelles » et en proposant quelques orientations et critères.³¹ Mais comme il advient habituellement, la vie nous a peut-être conduits, ces vingt-deux dernières années, sur des chemins qu'on n'aurait même pas imaginés à ce moment-là.

La réalité existante est très variée :

- Pour ce qui concerne *les secteurs desservis* : il s'agit d'écoles, d'œuvres sociales, d'oratoires-patronages, etc.
- Pour ce qui concerne *la collaboration des Salésiens* dans les œuvres à gestion laïque : certaines bénéficient d'un Salésien

³⁰ Cf. CG 24, 39, 44-47, 180-182.

³¹ Cf. CG 24, 180-182.

- présent chaque jour ; dans d'autres, le Salésien est présent quelques heures par semaine ; dans d'autres encore, c'est le Délégué Provincial qui se rend présent quelques fois par an.
- Pour ce qui concerne *le fonctionnement* : des œuvres ont mis en place la communauté éducative et pastorale avec son Conseil propre ; d'autres ont un Conseil de l'œuvre formé de laïcs seulement, et d'autres ont un Conseil de l'œuvre formée de laïcs avec la présence d'un Salésien.
 - Pour ce qui concerne *le lien avec le projet provincial* : des œuvres ont une communauté salésienne de référence ; d'autres ne font référence qu'au Provincial et à son Conseil ; d'autres sont regroupées sur le critère de la proximité territoriale, avec un Salésien référent.
 - Pour ce qui concerne *le modèle de gestion* : il y a des œuvres à gestion laïque qui en répondent directement au Provincial et à son Conseil ; d'autres ont leur *status* particulier et unique, et d'autres encore font partie d'un groupe d'œuvres régies par un statut particulier pour ce groupe de maisons.
 - Pour ce qui concerne *le modèle d'accompagnement des œuvres* : certaines reçoivent la visite provinciale du Provincial lui-même. D'autres reçoivent la visite du Délégué du Provincial, en la personne du Vicaire du Provincial, du Coordinateur Provincial des écoles ou d'une autre personne désignée à cet effet. D'autres œuvres n'ont pas de visites provinciales, et l'accompagnement et le contrôle ne sont exercés qu'à travers la gestion économique et financière effectuée par l'Économiste Provincial, et à travers une évaluation de l'animation pastorale de la part du Délégué Provincial pour la Pastorale des Jeunes.

En considérant *le service prêté et la présence des Salésiens* dans les œuvres confiées aux laïcs, il existe différentes visions et certaines tendances :

- Curieusement, dans certaines Provinces, on pense qu'une fois la gestion laïque d'une œuvre établie, les Salésiens consacrés ne doivent plus y mettre les pieds ; cela revient à dire que leur présence n'est plus nécessaire.

- Dans d'autres Provinces, les Salésiens n'interviennent que pour l'animation liturgique et l'accompagnement des jeunes.
- Dans d'autres encore, le Salésien est membre de la communauté éducative et pastorale.

Dans cette mosaïque variée, comme on peut le voir, les Provinces ont essayé de mettre en pratique ce qui est indiqué par le CG 24, retenant ce qu'elles ont considéré opportun selon les situations locales, les urgences, les besoins et les contextes. Tout semble indiquer que l'on doit harmoniser la réflexion et la pratique afin que dans le futur, *le profil du Salésien pour les jeunes d'aujourd'hui et la mission partagée par les Salésiens et les laïcs* puissent assurer la seule chose qui compte : être une réponse vivante et digne, charismatique et fidèle au service des jeunes d'aujourd'hui. Cela nécessite de notre part une **vision**, une capacité de **réflexion** et de **décision** car, dans le cas contraire, les urgences de la vie nous entraîneront sur des sentiers hasardeux.

Selon une grande probabilité, le CG 28 dira une parole sur ce thème également, en vue des décisions à prendre, spécialement là où les données nous disent que dans certaines Provinces de la Congrégation, les œuvres à gestion laïque atteignent presque la moitié des présences ayant une communauté salésienne. L'autre parcours important, que l'on peut certainement développer ultérieurement puisqu'il n'en est qu'à ses débuts, est la mission partagée avec un Groupe de la Famille Salésienne (parmi les 31 Groupes qui la composent), ou la remise complète de ces présences à ces Groupes qui en assurent l'identité charismatique et le service de l'Église locale et de la société.

3. LE « MOMENT FAVORABLE » DU CHAPITRE GÉNÉRAL 28

Chers confrères, je peux vous assurer que le Conseil Général et moi-même d'une manière toute spéciale, mettons une grande espérance en ce Chapitre Général qui sera certainement la poursuite du parcours significatif que notre Congrégation a entrepris

au cours des derniers Chapitres Généraux, suite à l'engagement de renouveau de la vie consacrée voulue par le Concile Vatican II.³²

Le CG 28 pourra être un Chapitre où, plutôt que centrer son attention sur un thème de la vie ecclésiale ou religieuse qui ne nous paraîtrait pas suffisamment approfondi, nous serons appelés à discerner avec réalisme, courage et détermination, l'orientation du chemin à parcourir en ce XXI^{ème} siècle, en un moment très spécial de renouveau et de purification dans l'Église.

Nous sommes appelés à :

1. Donner effectivement dans nos choix la priorité et la place centrale à la mission salésienne en faveur des adolescents et des jeunes les plus pauvres et les plus défavorisés, de ceux qui, puisqu'ils ne peuvent faire entendre leur voix, ont besoin de notre voix et de nos options en leur faveur. Donner aussi priorité à l'accompagnement de tant de milliers d'adolescents et de jeunes du monde numérique qui évoluent dans « un autre univers » auquel nous ne pouvons pas rester étrangers, et qui nous demandent une présence affective et efficace et un accompagnement, pour eux et peut-être pour leurs familles aussi.
2. Continuer tous à nous former, et surtout à accompagner la formation des jeunes Salésiens d'aujourd'hui et de demain, afin que le désir de leurs cœurs soit d'être « d'autres Don Bosco aujourd'hui », passionnés comme lui pour le Christ, pour cette humanité bien des fois souffrante et ses jeunes. Des Salésiens en processus permanent de fidélité, attentifs à repérer et à éradiquer les tentations de la superficialité, de la banalité, de l'ostentation, du cléricisme, du pouvoir et de la recherche des commodités. Car les jeunes d'aujourd'hui, qui sont ceux qui nous sauvent de tout cela, ont surtout besoin du Salésien éducateur-pasteur, ami, frère et père qui, simplement parce qu'il vit rempli de Dieu, donne sa vie sans se rechercher soi-même.

³² Cf. ACG 394 (2006), 28-31.

3. Progresser à « pas de géant » en exploitant tout le potentiel apostolique que nous détenons, Salésiens et laïcs, dans la mission partagée. Diagnostiquer avec audace ce qui ne nous a pas permis, jusqu'à aujourd'hui, de développer pleinement la vision prophétique qu'a eue notre Congrégation, et qui sera décisive dans le futur pour la croissance de la mission, de la force pastorale de la Congrégation et de la qualité de la vie consacrée de chaque Salésien, comme consacrés « plus libres de » et « plus libres pour », comme ce fut le cas pour le Seigneur Jésus.

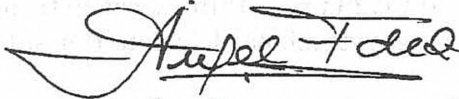
Je suis convaincu que dans leur grande majorité, les confrères ont un fort désir d'une plus grande authenticité humaine, d'une grande profondeur spirituelle et d'une cohérence vocationnelle plus radicale. Demandons à l'Esprit Saint que le Chapitre Général 28 soit une opportunité pour effectuer ce pas, en nous demandant à nous-mêmes : *Quels salésiens pour les jeunes d'aujourd'hui ?*

Je conclus cette lettre de convocation du Chapitre Général en vous invitant à invoquer le Seigneur par l'intercession de Marie, sa Mère,³³ qui est la Mère de l'Église et de notre Famille, la Mère autour de qui Don Bosco a voulu construire ses communautés et ses œuvres comme de vraies familles.

Seigneur Jésus-Christ,
 Tu as donné à Don Bosco
 comme Mère, Maîtresse de vie et Auxiliatrice
 ta très Sainte Mère elle-même,
 et par son intermédiaire tu lui as indiqué
 son champ de mission,
 en lui inspirant de fonder notre Société.
 Continue à regarder avec bienveillance
 cette Famille qui est la tienne,
 et fais que nous sentions toujours vives parmi nous
 la présence et l'œuvre de Marie,
 « Mère de l'Église et Auxiliatrice des Chrétiens ».

³³ *Projet de Vie des Salésiens de Don Bosco, op. cit., 135.*

Confiants en Elle et guidés par Elle,
nous te demandons de faire de nous parmi les jeunes
les témoins de ton amour inépuisable. Amen

A handwritten signature in black ink, reading "Ángel F. Artime". The signature is written in a cursive style with a large initial 'A' and a long horizontal stroke at the end.

Père Ángel FERNÁNDEZ ARTIME, sdb
Recteur Majeur

2. ORIENTATIONS ET DIRECTIVES

2.1 CHEMINEMENT DE PRÉPARATION AU CHAPITRE GÉNÉRAL 28

La préparation du CG28 prévoit une série de tâches à accomplir, dont le parcours est rythmé par le calendrier suivant :

Mars 2018

Du 19 au 28 mars, le Recteur Majeur et le Conseil Général ont étudié le thème du Chapitre Général 28, ses modalités et son calendrier. Le 26 mars, le Recteur Majeur a aussi nommé le Père Stefano Vanoli Régulateur du CG28, aux termes de l'article 112 des Règlements Généraux.

Le 26 mars également, le Recteur Majeur, aux termes de l'article 112 des Règlements, a nommé la Commission Technique du CG28 composée des confrères suivants : P. Guillermo Basaños, P. Francesco Cereda, P. Maria Arokiam Kanaga et P. Natale Vitali.

Cette Commission, présidée par le Régulateur, s'est réunie à Rome du 26 au 28 mars et a élaboré les documents suivants :

- Cheminement de préparation au CG28, à partir de la date d'ouverture arrêtée par le Conseil Général.
- Esquisse de réflexion et travail sur le thème du CG28 proposés en guise de matériel d'étude pour les Provinces.
- Suggestions pour la préparation et le déroulement des Chapitres Provinciaux.
- Normes juridiques pour les élections.

Les différentes contributions élaborées par la Commission Technique ont déjà été transmises par le Régulateur au Recteur Majeur et font partie du présent numéro 427 des Actes du Conseil Général.

Mai 2018

En date du 24 mai, le Recteur Majeur convoque officiellement le Chapitre Général 28, aux termes des articles 150 des Constitutions et 111 des Règlements Généraux. Il en établit alors le but principal, le lieu et la date d'ouverture.

Avec les Actes du Conseil Général n. 427, sont envoyées aux Provinces : la lettre de convocation du Recteur Majeur avec le thème et les finalités du CG28 ; les orientations concernant le cheminement de préparation au CG28 ; l'esquisse de réflexion pour les communautés locales et provinciales ; les instructions pour le déroulement des Chapitres Provinciaux ; les normes pour les élections.

Juillet 2018

Le Régulateur envoie aux Provinciaux les formulaires pour les procès-verbaux et les modèles de fiches pour les contributions des Chapitres Provinciaux et des confrères au CG28. Ces documents sont également accessibles sur le site du Siège Central Salésien : www.sdb.org

Le Recteur Majeur nomme la Commission pour la révision des procès-verbaux de l'élection des Délégués Provinciaux au CG28 (cf. R 115). Cette Commission, sous la responsabilité du Régulateur, vérifie préalablement le calcul et les listes des confrères appartenant à la Province ou Vice-province en vue du Chapitre Provincial.

Septembre 2018 - Juin 2019

D'ici la fin septembre 2018, les Provinces envoient au Régulateur du CG28 la « Liste générale des confrères appartenant à la Province en vue du Chapitre Provincial » (cf. ACG 427 n. 2.4.3.1). Entre septembre 2018 et juin 2019, se déroulent dans les Provinces les travaux de préparation et se tiennent les Chapitres Provinciaux (C 171-172) dont la date doit être fixée en tenant compte des échéances qui suivent.

Janvier 2019

Le Recteur Majeur nomme la Commission Précapitulaire pour la préparation du « Document de travail » à envoyer aux participants au CG28 (cf. R 113).

13 juillet 2019

À cette date, doivent parvenir *au Régulateur du CG28* les documents suivants en format numérique :

- Procès-verbaux de l'élection des Délégués au CG28 et de leurs Suppléants.
- Contributions des Chapitres Provinciaux.
- Contributions de confrères individuels ou de groupes de confrères.

Les propositions qui arriveraient après le 13 juillet 2019 ne pourront pas être prises en considération.

Les Chapitres Provinciaux qui étudieront des thèmes concernant la Province et qui auront pris des délibérations devant être approuvées par le Recteur Majeur avec son Conseil, aux termes de C 70, devront envoyer les susdites délibérations au *Secrétaire Général*.

Août 2019

Les contributions parvenues sont rangées et classées par un groupe constitué à cet effet par le Régulateur.

Septembre 2019

La Commission Précapitulaire se réunit pour préparer le « Document de travail » (R 113).

Novembre 2019

Le « Document de travail » du CG28, préparé par la Commission Précapitulaire, est envoyé en format numérique aux Provinciaux et aux Délégués Provinciaux au CG28.

Décembre 2019 - février 2020

Les membres du CG28 étudient, chez eux, les documents de travail.

16 février 2020

Début du Chapitre Général 28. Arriver pour le 15 février.

Clôture du Chapitre

La durée du CG28 est de sept semaines ; la clôture est prévue pour le 4 avril 2020.

2.2 PISTE DE RÉFLEXION ET DE TRAVAIL SUR LE THÈME DU CG28

Cette piste de réflexion propose quelques suggestions pour l'itinéraire des Provinces en préparation au CG28. Elles peuvent être utiles pour centrer l'attention des confrères, des communautés locales et des Chapitres Provinciaux sur le thème du CG28, en orientant la réflexion et le travail de tous.

2.2.1. Lettre de convocation du CG28

L'itinéraire vers le CG28 commence par l'étude personnelle de la lettre de convocation du Recteur Majeur et avec le débat communautaire sur son contenu.

Le titre de la lettre du Recteur Majeur, « Quels Salésiens pour les jeunes d'aujourd'hui ? », laisse apparaître la volonté de donner une réponse aux jeunes, surtout les plus pauvres et les exclus, à la lumière d'une vision charismatique qui les veut au centre de notre vocation salésienne. Pour cela, on a besoin de Salésiens préparés et prêts à œuvrer avec l'esprit, le cœur et les mains de Don Bosco dans l'Église et dans la société, et qui accompagnent les jeunes dans le monde du travail, dans l'univers numérique, dans la défense de l'environnement, etc. En cette période précapitulaire, tout cela nous demande de nous situer en syntonie avec le *chemin synodal de l'Église sur les jeunes*, spécialement en étudiant le Document Préparatoire et le Texte de Travail du Synode des Évêques 2018 ; il sera important d'avoir aussi à l'esprit les Exhortations Apostoliques du Pape François : « *Evangelii Gaudium* » et « *Amoris Lætitia* ».

Cela demande une formation renouvelée qui, comme réponse à la vocation personnelle de chacun, est par nature permanente ou continue. Cette réponse a évidemment ses racines dans la formation initiale, mais elle est destinée à grandir d'une manière dy-

namique dans le temps et à tracer *un profil du Salésien* conforme à Jésus-Christ et à Don Bosco, en réponse aux situations actuelles. Dans ce profil, l'attitude de l'accompagnement des jeunes est nécessaire, fruit de l'expérience directe de celui qui a d'abord mûri la nécessité d'être accompagné. Pour accompagner les autres sur le chemin de la vie, il faut vivre l'expérience d'être accompagné. Dans ce profil, il faudra aussi tenir compte de notre appel à la sainteté ainsi que le Pape François la présente pour tous les chrétiens dans l'Exhortation Apostolique « Gaudete et exsultate ».

Il s'agit d'une formation nécessaire pour renforcer notre mission en faveur des jeunes, mission partagée avec les laïcs de la communauté éducative et pastorale. Cela demande de façon urgente de dépasser les résistances qui considèrent encore comme optionnel le partage de la mission ; celle-ci est orientée vers le bien des jeunes et réclame une formation spécifique et conjointe entre Salésiens et laïcs. Il est actuellement opportun de *reprendre le CG24* et ce qu'il avait dit concernant le partage de l'esprit et de la mission avec les laïcs en vue d'une évaluation du parcours effectué et des pas qui restent encore à faire.

Le thème du Chapitre est unique ; il est tout à la fois articulé en trois noyaux thématiques : les priorités de la mission, le profil du Salésien, le partage de la mission et de la formation avec les laïcs. Il ne s'agit pas de thèmes séparés mais d'éléments reliés en sorte que le thème apparaisse unitaire. C'est inhabituel que le thème d'un Chapitre Général se présente sous forme interrogative : « Quels Salésiens pour les jeunes d'aujourd'hui ? ». Cette interrogation explicite le désir, la volonté et l'engagement de nous situer dans une véritable écoute des jeunes, des confrères en formation initiale, des laïcs.

Après l'engagement dans le témoignage de la radicalité évangélique vécue à partir du CG27, il nous semble important maintenant de nous concentrer sur la *prophétie évangélique*. Le 21 novembre 2014, dans sa Lettre Apostolique « À tous les consacrés »,

à l'occasion de l'Année de la Vie Consacrée, le Pape François a écrit : « J'attends que "vous réveilliez le monde", parce que la note qui caractérise la vie consacrée est la prophétie. Comme je l'ai dit aux Supérieurs Généraux, "la radicalité évangélique ne revient pas seulement aux religieux : elle est demandée à tous. Mais les religieux suivent le Seigneur d'une manière spéciale, de manière prophétique". Voilà la priorité qui est à présent réclamée : "être des prophètes qui témoignent comment Jésus a vécu sur cette terre... Jamais un religieux ne doit renoncer à la prophétie" (29 novembre 2013) ».

2.2.2. Processus de préparation du CG28

Le Chapitre Général est précédé dans toutes les Provinces par le Chapitre Provincial. C'est explicitement demandé par les Constitutions (C 172). Il revient au Chapitre Provincial d'élire un ou plusieurs Délégués au Chapitre Général et leurs suppléants (C 171) et « d'envoyer des propositions au Régulateur du Chapitre Général » (R 167).

L'accomplissement de ces tâches n'épuise pas la nature et la compétence d'un Chapitre Provincial. Il serait erroné de croire que celui-ci doive se réunir dans l'imminence d'un Chapitre Général, *seulement* pour l'élection des Délégués ou pour l'envoi de propositions au Régulateur. Les articles 171 et 172 des Constitutions et l'article 167 des Règlements Généraux énumèrent un large éventail d'objectifs et de tâches qui ne doivent cependant pas être tous et toujours réglés à chaque Chapitre Provincial.

La réflexion sur le thème « Quels Salésiens pour les jeunes d'aujourd'hui ? » est prioritaire ; elle ne concerne pas seulement les confrères qui participeront au CG28. La lettre d'indiction du CG28 entend promouvoir une réflexion approfondie, orientée vers la conversion, de la part de chaque confrère, de toutes les communautés, de chaque Province. Un moment très important de cette démarche est l'« assemblée représentative des confrères et

des communautés locales », qu'est précisément le Chapitre Provincial.

Le thème du CG28 ne demande pas une réflexion académique ou doctrinale en vue de s'exercer à écrire des considérations théologiques, de nature spirituelle ou pastorale, à « envoyer au Régulateur ». C'est une « provocation » pour tous. C'est la voix de l'Esprit qui pousse à s'interroger, à « examiner ses propres œuvres », à « revoir », à « se repentir et se convertir ». « Celui qui a des oreilles, qu'il entende ce que dit l'Esprit ». C'est l'Esprit qui parle à nous aussi et qui nous invite à nous tenir à l'écoute (cf. Ap. 2, 1-29).

Le Chapitre Général se tiendra à Turin-Valdocco en 2020, et environ 250 confrères y prendront part ; mais plus exactement, on devrait dire qu'il a déjà commencé et que tous les confrères de la Congrégation y participent. Chaque confrère s'interroge sur le profil que lui demandent le changement des circonstances et la rencontre avec les jeunes, afin de répondre à l'appel de Dieu en ce moment précis de l'histoire. Le Salésien, fidèle au projet apostolique de Don Bosco contenu dans les Constitutions, revoit ses choix fondamentaux, son style de vie et son travail ; avec lui, la communauté et la Province vérifient leur crédibilité et leur fécondité dans les contextes où elles vivent.

La convocation du Chapitre Provincial est donc une grande opportunité pour chaque Province. On suggère, compte tenu de l'articulation du thème, de réaliser dans chaque communauté locale des temps d'écoute des jeunes, des confrères en formation initiale, des laïcs. Il serait ensuite important de tenir des réunions provinciales distinctes avec ces trois groupes et d'avoir leur représentation au Chapitre Provincial. Une contribution significative sera offerte par les jeunes confrères qui, dans les phases initiales de leur formation jettent précisément les bases pour construire le profil du Salésien et qui, étant jeunes, peuvent renvoyer une vision plus objective de ceux de leur âge [coetanei], étant donné la proximité de l'âge, de la culture, etc.

2.2.3. Articulation du thème du CG28

La lettre d'indiction du CG28 nous demande de nous concentrer sur *trois noyaux thématiques* qui sont maintenant proposés aux communautés salésiennes et aux Chapitres Provinciaux. Ces noyaux se réfèrent à ce qui doit caractériser le Salésien de l'avenir et qui lui permettra de répondre à la mission salésienne d'aujourd'hui avec les laïcs.

Priorité de la mission avec les jeunes

Attentes des jeunes. Le CG28 entend mettre au point le pivot du « projet de vie fortement unitaire » de notre père Don Bosco : « le service des jeunes » (C 21). Les éléments de ce projet sont toujours nouveaux, toujours divers, de génération en génération, de culture en culture. Dans cette diversité, la Congrégation discernera et « vérifiera périodiquement si ses œuvres et ses activités sont au service des jeunes pauvres » (R 1). Il faut donc évaluer nos options et indiquer quelques orientations prophétiques afin que les jeunes pauvres, dans les différentes typologies de pauvreté, d'exclusion et de rejet soient au centre de nos choix. Il faut, en outre, indiquer comment concentrer notre attention et nos efforts sur les priorités des jeunes d'aujourd'hui, leurs préoccupations et leurs problèmes, comme le manque de travail, les défis de l'univers numérique, les droits humains, l'écologie, etc.

Accompagnement des jeunes. Aujourd'hui, les jeunes nous demandent d'être présents parmi eux et de rester avec eux ; c'est une occasion pour redécouvrir l'assistance salésienne comme le fait d'être avec et pour les jeunes. Ils nous demandent à être accompagnés, donc à ne pas être laissés seuls ; ils réclament auprès d'eux des guides compétents qui soient maîtres dans l'art de l'accompagnement. La qualité de l'expérience d'accompagnement spirituel des jeunes par chaque Salésien est donc aujourd'hui une tâche cruciale pour une pastorale des jeunes renouvelée. Nous nous demandons quels pas nous devons encore faire pour que chaque Salésien soit un accompagnateur du cheminement de chaque jeune.

Famille et pastorale salésienne. Ne peuvent être absents de la mission salésienne les parents qui sont les premiers accompagnateurs naturels des jeunes. La réalité des familles est « un collage qui interpelle, constitué de nombreuses réalités différentes, remplies de joies, de drames, et de rêves » (AL 57). Une fois de plus, un Chapitre Général de la Congrégation attire l'attention sur la famille, comme sujet et objet des processus de la pastorale des jeunes et sur les modalités concrètes d'implication des familles et de l'aide que nous pouvons offrir.

Profil du Salésien aujourd'hui

Formation salésienne. Ces dernières années, nous avons plusieurs fois exprimé la nécessité d'une référence plus explicite à Don Bosco, à sa figure et à son histoire pour que notre pastorale et notre spiritualité ne soient pas génériques ; nous y avons été aidés spécialement par la célébration du Bicentenaire de la naissance de Don Bosco et de ses trois années de préparation. Nous devons maintenant nous demander quels pas supplémentaires nous pouvons faire dans notre « repartir de Don Bosco » afin que notre vocation salésienne soit encore davantage marquée de son charisme.

Formation permanente. Le profil du Salésien aujourd'hui place au centre une réalité souvent oubliée : toute la vie est une réponse au Seigneur qui appelle. Le Seigneur appelle toujours en situation et pendant qu'il fait entendre Sa voix à travers de nombreuses médiations, il demande notre réponse personnelle. Il y a donc besoin d'autoformation et de formation permanente. La présence de guides qui sachent accompagner les pas de chacun permet de répondre dans le temps aux nombreux appels que nous recevons. Nous devons nous demander comment donner de l'élan à notre formation pour qu'elle soit permanente.

Formation en mission. La formation advient dans les événements de l'histoire et non seulement en prévision d'un objectif à atteindre et pour lequel est nécessaire une préparation particulière. Vu seulement comme préparation en vue d'une mission, le

profil du Salésien finit facilement par tomber dans le fonctionnalisme et dans l'apprentissage superficiel qui n'implique pas réellement l'esprit et le cœur et, donc, l'existence. Voilà pourquoi il est important de reconnaître que l'on se forme dans des situations et à travers des situations, et de trouver des voies pour que cela se réalise concrètement. Pour répondre aux situations et savoir lire les signes des temps, il faut faire d'autres pas pour apprendre l'art du discernement.

Formation en communauté. L'expérience de Don Bosco dit que, pour pouvoir être « artisans et constructeurs de communion », il est nécessaire de se former en communauté. Ensemble, nous apprenons à appartenir à Dieu, aux confrères, aux jeunes. Dans notre formation, est nécessaire la vérification des critères de discernement vocationnel concernant l'aptitude à vivre en communauté et l'apprentissage de modalités communautaires de vie. Pour mûrir la conscience de cette appartenance communautaire, spécialement au début de la vie salésienne, des équipes de qualité sont nécessaires, composées de personnes qui, faisant sans cesse l'expérience des valeurs de la vocation salésienne (cf. C 98) sont en mesure de la communiquer aux autres. En outre, l'écoute attentive d'accompagnateurs valables et préparés conduit à assumer progressivement les traits de Jésus Christ, comme Don Bosco les a assumés et fait siens. Notre question est alors de savoir comment assurer la formation et la composition d'équipes de formateurs de qualité.

Mission partagée par les Salésiens et les laïcs

Réalisations et résistances dans le partage de la mission avec les laïcs. À plus de vingt ans de la célébration du CG24 sur les laïcs, on considère comme important, avant tout, de relever les expériences qui ont conduit à des réalisations positives dans le partage de la mission avec les laïcs et les motivations ou les situations qui ont facilité ces acquisitions. On estime en outre nécessaire de déterminer les résistances, parfois inconscientes, qui ont empêché jusqu'à présent un chemin de partage de la mission avec les laïcs, afin de supprimer les obstacles ; des changements

de mentalité et d'attitude sont souvent nécessaires mais aussi des décisions de planification et des décisions institutionnelles.

Réciprocité dans les relations entre Salésiens et laïcs. Le Salésien se comprend lui-même à la lumière de la relation qu'il établit avec d'autres vocations de l'Église. Ces dernières années, la contribution et la réflexion offertes par les laïcs ont augmenté, et cela a enrichi les choix de la Congrégation; nos vocations sont complémentaires. La présence des laïcs dans nos œuvres, non seulement en tant que collaborateurs, mais en tant que coresponsables de la même mission en faveur des jeunes, nous a permis de développer un nouveau sujet: la communauté éducative et pastorale. Elle constitue une expérience réelle de l'Église dans laquelle les jeunes sont réellement entendus et accompagnés; et pour que cet accompagnement soit efficace, les Salésiens seuls ne suffisent pas. À côté des éléments communs existant dans les relations entre Salésiens et laïcs, et la conscience de la spécificité des différentes vocations, nous devons trouver des moyens d'enrichir et d'adopter des attitudes de réciprocité.

Formation conjointe des Salésiens et des laïcs. Dans le cheminement des communautés éducatives et pastorales émergent, à côté d'expériences positives, des improvisations et des difficultés aussi dans la formation conjointe avec les laïcs. Est donc nécessaire une formation spécifique pour les laïcs et ensuite une formation conjointe des Salésiens et des laïcs. La formation au sein de la communauté éducative et pastorale présente différentes vitesses de fonctionnement et d'étapes franchies; dans ce cas aussi, il est nécessaire de trouver des voies pour continuer le cheminement.

Œuvres à gestion partagée ou à gestion laïque. Différents modèles de gestion émergent, parfois à partir de la non-compréhension des états de vie du chrétien et de la non-valorisation de la personne consacrée et du laïc dans une vision juste et synergique. Des modèles patronaux se chevauchent, où les Salésiens sont chefs et détiennent le pouvoir, avec des modèles pastoraux « charismatiquement » corrects dans lesquels les Salésiens se position-

ment en tant que guides et formateurs. Parmi les différents modèles, méritent attention les œuvres à gestion partagée et les œuvres à gestion laïque sous la responsabilité provinciale.

2.2.4. Méthodologie du discernement communautaire

Dans les trois derniers Chapitres Généraux, nous avons adopté la méthodologie du discernement communautaire. Dans « *Evangelii Gaudium* », dans « *Amoris Laetitia* », dans le « Document Préparatoire » pour le Synode des Evêques sur les Jeunes, dans « *Gaudete et Exsultate* », le Pape François nous invite à adopter la pratique du discernement. Nous croyons que, conformément au parcours actuel de l'Église et à l'expérience acquise dans nos Chapitres Généraux, nous devons poursuivre cette méthodologie.

Dans le processus de discernement pour l'étude du thème du Chapitre, les temps suivants sont proposés: *écoute*, *interprétation*, *choix*. Pour chaque noyau thématique, les Chapitres Provinciaux sont invités à faire un discernement selon ces trois étapes. En ce qui concerne le CG27, pour s'adapter aux expressions que le Pape François utilise, les noms des trois étapes ont été changés, mais il s'agit de la même méthodologie.

Écoute. Le premier temps nous demande de *reconnaître* la situation, l'affronter dans ses aspects prioritaires, voir ce qui nous défie le plus, écouter ce qui nous interpelle. Il est nécessaire de mettre en évidence ce qui est le plus prometteur pour les confrères, les communautés et la Province, pour les jeunes et les laïcs et qui demande à être développé, mais aussi ce qui est le plus risqué et demande à être affronté et maîtrisé. Il s'agit de reconnaître les expressions prometteuses et risquées concernant les priorités de la mission, les exigences de la formation et l'implication des laïcs.

Interprétation. Dans le second temps, à partir des aspects reconnus à travers l'écoute, il s'agit de *lire* la situation, d'identifier les causes profondes de bien-être ou de mal-être, de savoir interpréter

les défis et les risques. L'interprétation de la situation doit nous conduire à une compréhension approfondie de celle-ci. Les clés d'interprétation de la situation sont l'Évangile, la vie de l'Église, les Constitutions, les signes des temps. Ce deuxième temps du processus de discernement s'est jusqu'ici avéré le plus difficile pour nous à mettre en œuvre.

Choix. La troisième étape consiste à identifier les choix à faire. Il s'agit de trouver et, donc, de *choisir* ce qui nous pousse vers de nouvelles façons de vivre la mission pour les jeunes, de réaliser le profil du Salésien, d'impliquer les laïcs. Les choix doivent correspondre aux situations entendues et interprétées. Ce sont des choix prophétiques et audacieux qui renforcent ce qui est déjà présent mais encore inachevé, surmontent ce qui est faible et risqué, trouvent de nouvelles voies. Ces choix doivent être essentiels et fondamentaux et peuvent concerner les processus et les pas à franchir.

Le processus de discernement nous demande de nous concentrer sur certaines priorités, à la fois dans l'écoute et par conséquent dans l'interprétation, et dans les choix. Le document écrit constituera la contribution du Chapitre Provincial au CG28. *Pour chaque noyau thématique, il convient que le document écrit à envoyer au Régulateur comme contribution du Chapitre Provincial au CG28 ne dépasse pas deux pages.*

Au Chapitre Provincial, il est conseillé d'éviter le plus possible des documents papier et d'utiliser plutôt la technologie numérique afin d'encourager l'adoption d'une mentalité écologique et de réaliser des économies. Cela aussi peut être un progrès dans la réalisation du Chapitre.

2.2.5. Contributions à envoyer au Régulateur du CG28

Au plus tard le 15 juillet 2019 les différentes contributions doivent parvenir au Régulateur du CG28; elles peuvent être de quatre types différents :

- *des contributions des Chapitres Provinciaux sur le thème du CG28 : « Quels Salésiens pour les jeunes d'aujourd'hui? ». Ces contributions se réfèrent aux trois noyaux thématiques, chacun dans une fiche distincte ;*
- *des contributions des Chapitres Provinciaux sur des sujets concernant la vie de la Congrégation, les Constitutions ou les Règlements; ces contributions ont aussi leur fiche distincte; chaque fiche doit contenir une seule proposition ;*
- *des contributions personnelles ou de groupes de confrères sur le thème du CG28 : « Quels Salésiens pour les jeunes d'aujourd'hui? ». Ces contributions se réfèrent aux trois noyaux thématiques, et ont leur fiche spécifique ;*
- *des contributions personnelles ou de groupes de confrères sur des sujets concernant la vie de la Congrégation, les Constitutions ou les Règlements. Ces contributions ont leur propre fiche; chaque fiche doit contenir une seule proposition.*

2.3 PISTES DE RÉFLEXION SUR DES THÈMES JURIDIQUES DU CG28

Le Recteur Majeur et le Conseil Général ont établi que le CG28, en plus d'approfondir le thème du Chapitre, traitera également de *questions de nature juridique* se référant aux Constitutions et Règlements Généraux, à la vie de la Province et des communautés locales.

On trouvera ci-dessous neuf thèmes spécifiques auxquels les Chapitres Provinciaux *peuvent apporter leur contribution*. Pour chacun d'eux sont indiquées les références normatives : Code de Droit Canonique, Constitutions et Règlements Généraux, « Ratio fundamentalis », Délibérations des Chapitres Généraux ; il y a aussi des références au commentaire officiel des articles constitutionnels du « Projet de vie des Salésiens de Don Bosco » (*PdV*)¹ et quelques brèves références aux documents ecclésiiaux.

Pour chaque thème, suivent des questions auxquelles le Chapitre Provincial pourra répondre en se référant à chaque point et en utilisant le formulaire approprié. Il est nécessaire de répondre à toutes les questions. *Les réponses doivent être brèves* afin de permettre une classification plus facile.

On suggère que le Chapitre Provincial dispose d'une *Commission juridique* qui puisse préparer une ébauche de réponse aux différents thèmes à soumettre au Chapitre Provincial lui-même. Cela facilitera le travail des capitulaires et n'ôtera pas trop de temps à la réflexion et au débat sur le thème du CG28.

¹ *Le Projet de Vie des Salésiens de Don Bosco. Guide de lecture des Constitutions Salésiennes*, Rome, 1986.

PROVINCE

1. Fonctions du Vicaire Provincial

CIC can. 620 ; can. 134 §1 ; can. 618 ; can. 619

Const. 168 ; 167 ; 166 ; 164

Règl. 154

PdV 880-881

Situation

- 1.1. Les fonctions du Vicaire du Provincial mentionnées dans *Const.* 168 sont-elles suffisamment claires ?
- 1.2. L'exercice de ses fonctions a-t-il généré des problèmes particuliers ?
- 1.3. Si oui, lesquels ?

Propositions

Y a-t-il des propositions concernant les fonctions propres du Vicaire du Provincial ? Si oui, lesquelles ?

2. Composition du Conseil Provincial

CIC can. 627

Const. 164

Règl. 155 ; 160

PdV 878-882

CG23 244 - *Ratio* 247

Situation

- 2.1. La composition du Conseil Provincial apparaît-elle satisfaisante telle que prévue par *Const.* 164 ?
- 2.2. Si non, pourquoi ?

Propositions

- 2.3. Doit-on considérer qu'en plus du Vicaire du Provincial et de l'Économe Provincial, le Délégué Provincial pour la Formation

doive être membre de droit du Conseil, comme le suggère *Ratio* 247 ?

- 2.4. Si oui, pourquoi ?
- 2.5. Doit-on considérer qu'en plus du Vicaire du Provincial et de l'Économe Provincial, le Délégué Provincial pour la Pastorale des Jeunes doit être membre de droit du Conseil, vu l'importance de ce Délégué comme l'indique *CG23* n. 244 ?
- 2.6. Si oui, pourquoi ?

3. Bureaux, Secrétariats, Commissions Provinciales

CIC can. 617 ; can. 618 ; can. 633

Const. 123 ; 124

Règl. 157,5 ; 160

PdV 815-822

CG23 244 ; *Ratio* 247

Situation

- 3.1. Ce qui est prévu en *Règl.* 160, à propos des « bureaux, secrétariats et commissions techniques et d'activités pastorales » au niveau provincial, est-il suffisant, au vu de la pratique actuelle et de ce qui est indiqué dans la *Ratio* 247 sur la Commission Provinciale pour la Formation, et dans *CG23* n. 244 sur l'Équipe provinciale pour la Pastorale des Jeunes ?
- 3.2. Si non, pourquoi ?

Propositions

- 3.3. Y a-t-il des propositions à ce sujet ? Si oui, les indiquer brièvement.

4. Exclure l'acquisition et la conservation de biens immobiliers à seule fin d'en tirer profit, et toute autre forme permanente de capitalisation productive.

CIC can. 634 ; can. 635 ; can. 640 ; can. 1254 ; can. 1284

Const. 77 ; 187 ; 188,4

Règl. 59 ; 187 ; 188

PdV 909-914

*Économie au service du charisme et de la mission*² nn. 14-15 ; 79 ; 84-85

Situation

- 4.1. Au vu de la pratique actuelle, des problèmes sont-ils apparus quant à ce qui est requis dans le second paragraphe de *Const. 187* ? Si oui, lesquels ?
- 4.2. Même en l'absence de problèmes particuliers, y a-t-il des incertitudes sur l'interprétation du second paragraphe de *Const. 187* ? Si oui, lesquelles ?
- 4.3. Existe-t-il des problèmes concernant la durabilité économique et financière de certaines maisons ? Si oui, lesquels ?
- 4.4. Si oui, comment y a-t-on fait face ?
- 4.5. Existe-t-il des problèmes concernant l'autosuffisance économique et financière de la Province dans son ensemble ? Si oui, lesquels ?
- 4.6. Si oui, comment y a-t-on fait face ?

Propositions

- 4.7. Y a-t-il des propositions à ce sujet ? Si oui, les indiquer brièvement.

Dans les questions, on a distingué le domaine économique du domaine financier. Il pourrait y avoir des maisons ou des Provinces avec un équilibre économique durable, mais une situation financière précaire, par exemple pour des retards dans le recouvrement de créances ou pour des dettes excessives.

On a distingué le thème de la durabilité économique et financière de maisons individuelles de celui de l'autosuffisance économique et financière de la Province. Celle-ci doit faire face à des engagements divers et variés : entretien du Siège provincial et des

² CIVCSVA [Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique], *L'Économie au service du charisme et de la mission*, Libreria Editrice Vaticana, Rome, 2018.

Services provinciaux, aide aux maisons de formation, pension des confrères en formation, dépenses extraordinaires, etc.

COMMUNAUTÉ LOCALE

5. Consistance quantitative et qualitative de la communauté

CIC can. 115, 2 ; can. 602 ; can. 607 §2 ; can. 608-611 ; can. 665 §1

Const. 49 ; 51 ; 182

Règl. 20 ; 150 ; 181

PdV 408-411 ; 420-424 - *CG24* 173-174

*Vita fraterna in comunità*³ 3 ; 55 ; 57 ; 64 ; 66

ACG 422, 26-38 dans l'édition en langue française

Situation

- 5.1. Des problèmes particuliers sont-ils apparus pour garantir la consistance quantitative et qualitative des communautés ? Si oui, lesquels ?
- 5.2. Si oui, comment y a-t-on fait face ?
- 5.3. Reste-t-il des aspects de la question qui nécessitent des éclaircissements ? Si oui, lesquels ?

Propositions

- 5.4. Y a-t-il des propositions à ce sujet ? Si oui, les indiquer brièvement.

6. Économe dans la communauté locale

CIC can. 636 ; can. 638 §2

Const. 179 ; 184

Règl. 183 ; 186 ; 194,3 ; 198-202

PdV 901-902

CG26, n. 121.

³ CIVCSVA, *La vita fraterna in comunità* [La vie fraternelle en communauté], Rome, 1994.

Situation

- 6.1. Des difficultés ont-elles surgi dans la mise en œuvre de ce qui est demandé dans les *Const.* 179.1 et 184 qui prévoient que dans chaque communauté locale, il y ait un économiste religieux, membre du Conseil local ? Si oui, lesquelles ?
- 6.3. La faculté prévue par *CG26* n. 121 de nommer un laïc pour les fonctions d'administrateur local de l'œuvre a-t-elle été mise en pratique jusqu'à présent par le Provincial ? Si oui, dans quel pourcentage par rapport au nombre total de maisons de la Province ?
- 6.4. Si oui, des résultats positifs ont-ils été obtenus ? Indiquez lesquels.
- 6.5. Si oui, a-t-on rencontré des difficultés ? Indiquez lesquelles.
- 6.6. Reste-t-il des aspects de la question qui nécessitent des éclaircissements ? Si oui, lesquels ?

Propositions

- 6.7. Y a-t-il des propositions à ce sujet ? Si oui, les indiquer brièvement.

7. Légitimité du Directeur-Économiste local

CIC can. 636 §1

Const. 55 ; 176

Règl. 172 ; 198-202

CG26, n. 121

Situation

- 7.1. Y a-t-il dans la Province des Directeurs qui exercent en même temps la charge d'Économiste ?
- 7.2. Si oui, dans quel pourcentage par rapport au nombre total des Directeurs ?
- 7.3. Si oui, l'attribution au Directeur des responsabilités de l'Économiste local a-t-elle provoqué des problèmes ? Indiquez lesquels.

- 7.4. Des solutions ont-elles été adoptées ? Si oui, décrivez-les brièvement.
- 7.5. Reste-t-il des aspects de la question qui nécessitent des éclaircissements ? Si oui, lesquels ?

Propositions

- 7.6. Y a-t-il des propositions à ce sujet ? Si oui, les indiquer brièvement.

8. Conseil de la Communauté religieuse et Conseil de la Communauté Éducative et Pastorale

Const. 47 ; 178-181

Règl. 5 ; 148 ; 180

CG24 156-161 ; 167-172

Situation

- 8.1. Le Conseil de la Communauté Éducative et Pastorale existe-t-il dans les maisons de la Province, formellement constitué comme indiqué par le CG24 ?
- 8.2. Si oui, dans quel pourcentage par rapport au nombre total des maisons ?
- 8.3. Là où le Conseil de la Communauté Éducative et Pastorale est constitué et opérationnel, a-t-on constaté des interférences avec les tâches que les Constitutions attribuent au Conseil de la Communauté religieuse ?
- 8.4. Si oui, lesquelles ?
- 8.5. Reste-t-il des aspects de la question qui nécessitent des éclaircissements ? Si oui, lesquels ?
- 8.6. Des solutions ont-elles été adoptées ? Si oui, décrivez-les brièvement.

Propositions

- 8.7. Y a-t-il des propositions à ce sujet ? Si oui, les indiquer brièvement.

9. Conseil de l'œuvre à gestion laïque sous la responsabilité provinciale

CG24 n. 180-182

Situation

- 9.1. Y a-t-il dans la Province des œuvres à gestion laïque sous la responsabilité provinciale ?
- 9.2. Si oui, dans quel pourcentage par rapport au nombre total des œuvres de la Province ?
- 9.3. Si oui, des problèmes ont-ils surgi dans la mise en pratique de ce qui est prévu par CG24 n. 180-181 ?
- 9.4. Reste-t-il des aspects de la question qui nécessitent des éclaircissements ? Si oui, lesquels ?

Propositions

- 9.5. Y a-t-il des propositions à ce sujet ? Si oui, les indiquer brièvement.

2.4 CHAPITRES PROVINCIAUX

Sont présentées ici aux Provinces et aux quasi-Provinces quelques indications qui peuvent s'avérer utiles pour la préparation et pour le déroulement du Chapitre provincial (CP).

2.4.1. Tâches du Chapitre provincial

« Le Chapitre provincial, dit l'article 170 des Constitutions, est l'assemblée fraternelle dans laquelle les communautés locales raffermissent le sens de leur appartenance à la communauté provinciale dans une attention commune à ses problèmes généraux. C'est aussi l'assemblée représentative des confrères et des communautés locales ».

Les tâches du Chapitre provincial sont indiquées à l'article 170 des Constitutions et à l'article 169 des Règlements généraux.

Dans le cas présent, le Chapitre provincial est convoqué expressément et en priorité en vue du CG28. C'est pourquoi :

- *il approfondira principalement le thème du CG28 : « **Quels Salésiens pour les jeunes d'aujourd'hui?** ».*
- *il élira le Délégué, ou les Délégués, au Chapitre général et leurs suppléants (Const. 171, 5).*

Ces tâches prioritaires étant accomplies, le Chapitre *pourra*, en plus, *traiter d'autres sujets concernant plus directement la Province* et jugés particulièrement importants, ceci en conformité avec Const. 171, 1-2.

2.4.2. Préparation du Chapitre provincial

Au reçu de la lettre de convocation du CG28 envoyée par le Recteur majeur, il convient que le Provincial convoque une **réunion du Conseil provincial** pour :

- nommer le *Régulateur du CP* (Règl. 168) ;
- approfondir les objectifs du CG28 et mettre au clair les buts du CP qui le prépare ;
- prendre connaissance de la piste de réflexion sur le thème assigné au CG28 ;
- étudier les normes qui régissent la préparation et le déroulement du CP ;
- inviter au CP d'éventuels experts et observateurs (Règl. 168).

Le Provincial, avec son Conseil, fera bien de nommer une *Commission préparatoire* pour aider le Régulateur dans la préparation du Chapitre provincial. Une telle Commission préparatoire provinciale n'est pas prescrite par les Règlements généraux. Elle s'est toutefois révélée utile dans beaucoup de Provinces pour la préparation du CP. Sa constitution relève du Provincial avec son Conseil.

La convocation du CP doit se faire par une lettre du Provincial qui encouragera les confrères et les communautés à réfléchir sur le thème et à participer aux travaux du CP. Dans cette lettre il notifiera les points suivants :

- le nom du Régulateur du CP ;
- les membres d'une éventuelle Commission préparatoire ;
- la date d'ouverture du CP et le lieu où il se tiendra, en considérant que plusieurs sessions du CP peuvent s'envisager ;
- les modalités de réunion des communautés, qui n'atteignent pas le nombre des six confrères, en vue de l'élection du Délégué au CP et de son suppléant (cf. Règl. 163).

Après l'élection des Délégués des communautés locales, le Provincial, dans une seconde lettre :

- communiquera aux confrères le nom des élus ;
- présentera la liste des confrères profès perpétuels éligibles au CP en qualité de Délégués des confrères de la Province (cf. Règl. 165, 1-2).

2.4.3. Régulateur du Chapitre provincial

Le Régulateur du Chapitre provincial :

- établira et communiquera aux communautés les échéances des élections :
 - des Délégués des communautés et de leurs suppléants ;
 - des Délégués des confrères sur la liste provinciale ;
 - des éventuels nouveaux suppléants des communautés au cas où le suppléant d'une communauté aurait été élu dans la liste provinciale ;
- enverra aux communautés les normes pour l'élection des Délégués des communautés locales et les formulaires pour les procès-verbaux ;
- communiquera en outre les modalités fixées pour l'élection des Délégués des confrères de la Province.

2.4.4. Commission préparatoire provinciale

L'éventuelle Commission préparatoire provinciale aura pour tâche d'étudier, de proposer au Provincial et de promouvoir les initiatives qu'elle jugera utiles pour :

- sensibiliser les confrères aux perspectives capitulaires, par exemple au moyen de conférences, de journées d'étude, de rencontres de groupes et de communautés ;
- aider les confrères à se disposer spirituellement aux travaux et aux engagements proposés par le Chapitre au moyen de recollections, de journées de prière, de célébrations ;
- rendre clair le thème du Chapitre et aider les confrères à l'étudier; il serait utile de remettre à chaque confrère un exemplaire de la lettre de convocation du CG28 et un exemplaire de la piste de réflexion : ces documents se trouvent dans ce numéro des Actes du Conseil Général.

La Commission préparatoire pourra suggérer au Provincial les modalités pour les inviter à apporter leur part, les membres de la Famille Salésienne (FMA, VDB, Coopérateurs, Anciens Elèves,

...), les collaborateurs laïcs, les amis de nos œuvres (religieux, membres qualifiés du Clergé, parmi lesquels nos Evêques et nos Prélats, etc.), en sollicitant leur collaboration sous les formes et dans la mesure que permettent nos normes et les circonstances locales.

Dans ce Chapitre provincial il est important de trouver quelques manières particulières *d'impliquer les jeunes*, tant au niveau de la communauté locale qu'au niveau de la mise en œuvre du CP.

Ayant entendu la Commission préparatoire, le Régulateur du CP :

- enverra aux communautés les fiches servant à recueillir les apports et les propositions au CP que les communautés et/ou les confrères prépareront ;
- fixera l'échéance pour l'envoi à lui-même de ces fiches présentant apports et propositions au CP ;
- étudiera les apports et les propositions au CP envoyés par les communautés et par les confrères, de manière à préparer un matériel utile pour la réflexion et les décisions du CP.

2.4.5. Déroulement du Chapitre provincial

On veillera à ce que le Chapitre provincial se déroule dans un *climat de fraternité, de réflexion et de prière*, à la recherche de la volonté de Dieu pour répondre toujours mieux aux attentes de l'Eglise et des jeunes. Une bonne préparation de la liturgie (contenus, modalités, documents) constituera un bon appoint.

Chaque Chapitre provincial se donnera un *règlement* qui prévoira des normes pour le déroulement des travaux, les modalités des discussions et pour l'organisation des capitulaires en groupes de travail ou en Commissions. Ce règlement tiendra compte des normes établies par les Constitutions et les Règlements généraux (cf. Const. 153, Règl. 161.164.169) ainsi que d'éventuelles dispositions du Directoire provincial.

Pour l'envoi des propositions et des apports du CP au Régulateur du CG28 on s'en tiendra scrupuleusement aux indications données par ce même Régulateur du CG28. Notons en particulier que les propositions et les apports devront être écrits sur les fiches ad hoc. Les propositions du CP mentionneront les votes obtenus. Elles pourront être écrites *en italien, en français, en espagnol, en anglais et en portugais*.

2.4.6. Participation des communautés et des confrères

Pour conclure, il est bon d'énumérer quelques tâches des communautés et des confrères pris individuellement.

Les communautés

- accompagnent de leur prière quotidienne tout le travail capitulaire ;
- élisent leur Délégué au CP et son suppléant, en rédigeant ensuite le procès-verbal de l'élection selon le formulaire envoyé par le Régulateur du CP ;
- reçoivent et étudient les suggestions et le matériel que le Régulateur du CP leur fait parvenir ;
- étudient le thème proposé en vue du CG28 et envoient leurs apports au Régulateur du CP.

Chaque confrère en particulier

- suit, à travers la prière et l'information, la préparation, le déroulement et les conclusions du CP ;
- Il se met dans un climat de conversion personnelle pour assumer les implications spirituelles et pastorales du thème du CG28, "Quels Salésiens pour les jeunes d'aujourd'hui ?".
- donne son vote pour l'élection du Délégué de sa communauté et pour l'élection du suppléant ;
- participe à l'élection des Délégués des confrères de la Province ;
- étudie personnellement le thème à l'aide des documents et en participant aux échanges d'idées qui ont lieu dans la communauté ;

- envoie ses propositions et ses considérations personnelles au Régulateur du CP et collabore à la discussion et à la formulation des propositions et des apports de sa communauté ;
- peut envoyer des propositions et des apports personnels directement au Régulateur du CG28.

2.5 NORMES POUR LES ÉLECTIONS

2.5.0. Introduction - Légitimité et validité des actes

Le Chapitre provincial (CP) est un acte communautaire dont la valeur et la portée dépassent la communauté provinciale et l'époque où il se déroule.

En effet, le Chapitre provincial élit les délégués pour le Chapitre général et élabore des propositions pour ce même Chapitre général. De plus le Chapitre provincial peut prendre des décisions qui, après approbation du Recteur majeur avec son Conseil (cf. Const. 170), auront force de loi pour tous les confrères de la Province, même pour ceux qui n'auront pas pris une part directe aux décisions.

Voilà pourquoi son déroulement est réglé par des normes qui garantissent la légitimité et la validité de ses actes. Ces normes sont codifiées dans le droit universel et dans notre droit propre, c'est-à-dire par les Constitutions et les Règlements généraux, d'où le CP tire son autorité.

Le respect des normes de légitimité et de validité, ainsi que la précision dans la rédaction des actes officiels, assurent la clarté et la rapidité des travaux ultérieurs et évitent les retards, les recours, les explications et les régularisations de vices de procédure ("sanatio").

Pour aider le Provincial et le Régulateur du CP, voici une série de normes et d'indications juridiques. Elles concernent :

- *l'érection canonique des maisons ;*
- *les nominations ;*
- *le calcul du nombre des confrères et les listes à préparer ;*
- *les procès-verbaux des élections ;*
- *les cas particuliers ;*
- *des indications formelles.*

2.5.1. Erection canonique des maisons

L'érection canonique de la maison est indispensable (cf. can. 608 ; 665, §1) pour que les confrères puissent se réunir en une assemblée qui ait la faculté juridique d'élire valablement le délégué au CP et pour que celui qui préside l'assemblée des confrères (c'est le Directeur aux termes de l'article 186 des Constitutions), puisse participer de droit au même CP (Const. 173, 5). Le document d'érection doit se trouver dans les archives de la maison ou dans celles de la province.

Pour les maisons qui existaient avant 1926, en tant que communautés indépendantes et non en tant que "filiales", il suffit que soit connue avec certitude l'existence antérieure à 1926, date à laquelle toutes les communautés existant alors furent érigées canoniquement sans documents séparés. La même modalité d'érection fut faite pour les maisons de Pologne qui existaient avant 1930.

Il faut donc :

- a) vérifier à temps l'érection canonique de chaque maison ;
- b) vérifier que, dans les maisons canoniquement érigées depuis peu de temps, le directeur aura été nommé ;

On rappelle que l'"Incaricato" ("responsable") d'une maison canoniquement érigée, s'il n'a pas été nommé directeur, ne peut pas être membre de droit du CP et ne peut pas conduire des élections pour le délégué de la communauté au CP.

- c) faire à temps les démarches nécessaires pour l'érection canonique des maisons qui ne sont pas encore érigées, et cela avant même de procéder à l'élection des délégués ;

Pour ériger canoniquement une maison, le Provincial doit avoir assuré la présence d'au moins trois confrères (can. 115, §2) ; il doit en outre avoir obtenu le consentement de son Conseil ainsi que celui de l'Evêque diocésain ou de ses assimilés (can 609, §1) ; il doit en avoir fait la demande formelle au Recteur majeur et avoir reçu le décret d'érection canonique du Recteur majeur en personne (cf. Const. 132, §1, 2).

- d) indiquer les modalités de réunion des maisons canoniquement érigées qui n'atteignent pas le nombre de six confrères, afin de

procéder à l'élection du délégué au CP et à celle de son suppléant (cf. Règl. 163) ;

Pour les maisons *érigées canoniquement*, mais avec un nombre de confrères inférieur à six, on appliquera les normes fixées à l'article 163 des Règlements : si la chose est possible, le Provincial réunira ces maisons de façon à atteindre le minimum de six confrères. Le directeur le plus ancien en profession présidera l'assemblée. Les confrères ainsi rassemblés éliront leur délégué au CP et son suppléant. Si les circonstances ne permettent pas de réunir entre elles des communautés de moins de six profès, le Provincial réunira la communauté de moins de six profès à une communauté plus grande, de six profès ou plus, et les deux communautés éliront ensemble, avec droits égaux actifs et passifs, le délégué au CP et son suppléant. Tout Directeur de maison érigée canoniquement est membre de droit du CP, même si sa communauté ne compte pas six profès.

- e) faire en sorte que les confrères appartenant à des maisons qui ne sont pas encore érigées canoniquement rejoignent une maison canoniquement érigée.

En ce qui concerne les maisons *non érigées canoniquement*, le Provincial veillera à envoyer le groupe de confrères dans une maison déjà érigée canoniquement où ces confrères réunis à ceux de la maison pourront remplir leurs obligations et exercer leurs droits d'électeurs. L'"Incaricato" ("responsable") d'une maison non canoniquement érigée n'est pas membre de droit du CP.

2.5.2. Nominations

Il faut vérifier que les nominations de ceux qui, de droit, prennent part au CP sont en règle et ne sont pas arrivées à échéance. Cette vérification est particulièrement importante dans les régions où le CP se tient à l'époque des changements de personnel et des nouvelles obédiences.

La nomination est en règle quand :

- a) elle a été faite conformément aux Constitutions ;
 b) le titulaire de cette nomination a pris possession de sa charge et observé les normes de l'installation ;

c) elle n'est pas arrivée à échéance.

En date du 23.06.1978, le Conseil Supérieur a pris les décisions suivantes concernant l'entrée en charge et la sortie de charge :

- a nomination des confrères aux diverses charges tant locales que provinciales entre en vigueur au moment de la prise de possession de la charge avec l'installation ;
- ces confrères demeurent en charge jusqu'à la prise de possession de cette charge par leurs successeurs ; cette succession ne doit pas se différer au-delà d'un trimestre après l'échéance du mandat.

Tout ce qui est dit ci-dessus s'applique, selon les cas :

- aux Provinciaux et aux Supérieurs de quasi-Provinces ou de Circonscriptions spéciales (cf. Const. 162 et Const. 168) ;
- aux membres des Conseils provinciaux (cf. Const. 167) ;
- aux Supérieurs de chaque Délégation provinciale (cf. Const. 159) ;
- aux Directeurs (cf. Const. 177) ;
- aux Maîtres des Novices (cf. Const. 112).

Pour le Vicaire local, étant donné qu'il peut, au jugement du Provincial, remplacer le directeur gravement empêché (cf. Const. 173, 5), il faut qu'il existe un document formel de sa nomination de Vicaire. La lettre d'obédience adressée au confrère suffit. Il faut, en plus, qu'il existe un document prouvant que le Provincial a reconnu l'empêchement grave du Directeur et a approuvé la participation du Vicaire au CP.

2.5.3. Calcul du nombre des confrères et listes à préparer

Le **calcul du nombre des confrères**, qui appartiennent à la Province ou à la quasi-Province, effectué en vue du CP, est très important. Il sert à déterminer :

- a) le nombre des Délégués de la Province ou de la quasi-Province qui participent au CP (cf. Const. 173, 7 ; Règl. 161-166) ;
- b) le nombre des Délégués que la Province ou la quasi-Province envoie au Chapitre général (cf. Const. 151, 8 ; Règl. 114-115. 118).

Pour les *Circonscriptions à Statut Spécial*, la composition du Chapitre provincial ainsi que le nombre de délégués au Chapitre général sont fixés dans le décret d'érection de la circonscription.

Pour cela il est également important de préparer les **listes de confrères** suivantes :

- Liste générale des confrères de la Province aux fins du CP ;
- Liste des confrères qui participent « de droit » au CP ;
- Listes des confrères avec « voix active » ;
- Listes des confrères avec « voix passive ».

Voici les normes à respecter pour établir chacune de ces listes.

2.5.3.1. Liste générale des confrères appartenant à la Province ou à la quasi-Province en vue du CP

On notera que cette liste de confrères appartenant à la Province « *en vue du CP* » ne coïncide pas avec la liste demandée chaque année pour les statistiques, car cette dernière comprend aussi les confrères en situation « irrégulière ».

Sont à considérer comme *appartenant à la Province ou à la quasi-Province en vue du CP* :

- a) les confrères qui ont émis dans la Province ou la quasi-Province la première profession et qui y résident au moment du calcul (Const. 160) ;
- b) les confrères qui proviennent d'une autre Province ou d'une autre quasi-Province à la suite d'un *transfert définitif* et qui actuellement résident dans la Province au moment du calcul (cf. Règl. 151) ;

Le *transfert définitif* est décidé par le Recteur majeur (cf. Règl. 151). Sont à considérer comme « définitivement » transférés :

- les confrères qui sont assignés à une nouvelle Province ou à une nouvelle quasi-Province lors de son érection (cf. ACS n° 284, p. 75, 3.2) ;
- les missionnaires qui rentrent définitivement au pays et qui sont désignés par le Recteur majeur pour la Province qui, à son avis, est la plus appropriée à leur situation ;

- tous ceux pour qui le Recteur majeur ou son Vicaire a émis un décret de transfert définitif.
- c) les confrères qui, au moment du calcul, résident dans la Province ou la quasi-Province, bien qu'en provenance d'une autre Province ou d'une autre quasi-Province à la suite d'un *transfert temporaire*, aux termes de l'article 151 des Règlements ;

Le *transfert temporaire* a lieu :

- par un mandat d'obédience (par exemple quand un confrère reçoit l'obédience pour aller exercer une charge [directeur, maître des novices, professeur, etc.] dans une autre Province), pour tout le temps que dure le mandat ;
- par un accord entre les deux Provinciaux, quand un confrère est envoyé dans une autre Province pour y apporter son aide (cf. Règl. 151).

Les confrères transférés même temporairement ne sont comptés et ne votent que dans la Province où ils travaillent actuellement.

- d) les confrères qui appartiennent à la Province à l'un des titres repris ci-dessus [A.+B.+C.], mais sont « *temporairement absents pour des motifs légitimes* ».

Suivant l'article 166 des Règlements généraux, sont à considérer comme « *légitimement absents* », et par conséquent à reprendre dans les calculs, les confrères suivants :

- a) les confrères de la Province ou de la quasi-Province qui, au moment du calcul, résident provisoirement dans une maison salésienne d'une autre Province par mandat exprès du Provincial de leur Province d'appartenance, pour des motifs spécifiques *d'étude, de maladie ou de mandat de travail reçu de leur Provincial* ;

Les confrères dont il est question ici – temporairement absents pour motifs d'étude, de maladie, de mandat de travail donné par leur Provincial – ne sont pas « transférés », même pas de façon temporaire, à une autre Province. Par conséquent :

- ils votent dans la maison où ils résident, hors de leur propre Province, pour l'élection du Délégué de la communauté ;
- mais ils entrent dans la liste provinciale de leur Province d'appartenance pour l'élection du délégué des confrères de la Province.

Il faut noter que le travail, dont il est question ici et qui est demandé à un confrère par son Provincial, doit effectivement être un travail fait pour sa Province d'origine. Ce n'est évidemment pas le cas d'un confrère qui réside et exerce un travail dans une maison inter-provinciale : par

exemple dans une communauté de formation ou un centre d'études interprovinciaux, le personnel attaché à la formation ou à l'enseignement appartient, avec toutes les conséquences, à la Province du territoire où est située la maison, et sont à compter dans cette seule Province ; il s'agit ici d'un « transfert temporaire », qui durera tant que dure la charge.

b) les confrères qui ont reçu de leur Provincial la permission d'« *absentia a domo* » (cf. can. 665 §1) ou qui ont reçu du Recteur majeur ou du Siège Apostolique l'indult d'« *exclaustration* » (cf. can. 686). Les confrères « exclaustrés » (can. 686) ou « absentes a domo » (can. 665), dont la permission d'absence n'est pas arrivée à échéance, sont des religieux salésiens et sont donc repris sur la liste générale. Toutefois :

- selon le droit commun (can. 687), les exclaustrés sont privés du droit de voix active et passive ;
- les « absentes a domo » peuvent être privés du droit de voix active et passive, au jugement du Provincial, notamment s'il s'agit d'absence permise pour motif de vocation, au moment où la permission est accordée ; voir à ce propos la lettre du Vicaire du Recteur majeur en date du 20-01-1985.

Pour plus de précision voici les catégories de confrères qui, tout en continuant d'appartenir à leur Province ou à leur quasi-Province, *ne doivent pas intervenir dans le calcul en vue du CP* et ne doivent donc pas être repris dans la liste générale dont il est question plus haut :

a) les confrères qui ont introduit une demande formelle de dispense du célibat sacerdotal ou diaconal ; ou qui ont introduit une demande formelle de sécularisation, de dispense des vœux perpétuels ou temporaires ;

Selon la pratique en usage, les confrères qui ont introduit une demande formelle de quitter la Congrégation n'entrent pas en ligne de compte dans le calcul en vue du CP. Cela reste vrai même si la démarche n'a pas encore abouti.

b) les confrères qui se trouvent hors communauté *illégitimement pour quelque motif que ce soit, c'est-à-dire les confrères en situation « irrégulière »*.

Il est bon de *se rappeler la règle suivante*, donnée par le Recteur majeur à l'occasion du CGS : elle reste toujours valide. Les passages d'une Province à une autre, qui ont eu lieu sans les

formalités prescrites ou pour lesquelles manquent (d'une manière claire et sur la base de documents) des faits ou des interventions, sont à considérer comme définitifs, avec pour conséquence la perte de tous les effets de l'appartenance précédente, pour autant que se soient écoulées *dix années consécutives* de résidence dans la nouvelle Province.

La « liste générale » des Confrères de la Province est celle sur laquelle est fait le calcul :

- soit du nombre de Délégués provinciaux au CP : un pour vingt-cinq ou fraction de vingt-cinq confrères : Règl. 165,3 ;
- soit du nombre de Délégués au CG : un si le total des confrères est inférieur à 200, deux s'il est égal ou supérieur à 200 (Règl. 114 modifié par la Délibération n. 16 du CG27, in Actes du Chapitre Général 27, n. 91).

Dès que cette liste générale aura été dressée, on enverra une copie de cette liste au Régulateur du CG28, selon les normes données par ce dernier. Celui-ci a la charge de vérifier pour chaque Province ou chaque quasi-Province si le calcul a été bien fait, de manière à établir la validité de l'élection des délégués au CG.

2.5.3.2. Liste des participants «de droit» au CP

C'est une liste que le Provincial ou le Régulateur du CP communiquera aux confrères pour qu'ils sachent quels sont les membres « de droit » du CP, en vue des élections au niveau de la Province.

D'après l'article 173 des Constitutions les membres de droit du CP sont les suivants :

- le Provincial ou le Supérieur de la quasi-Province ;
- les Conseillers provinciaux ;
- les Délégués des différentes Délégations provinciales ;
- le Régulateur du CP ;
- les Directeurs des maisons érigées canoniquement, même si le nombre des confrères est inférieur à six ;
- le Maître des novices.

Selon ce qui a été dit plus haut, la composition du Chapitre des *Circonscriptions à statut spécial* est fixée par le décret d'érection.

2.5.3.3. Listes des confrères ayant «voix active»: les électeurs

On distingue deux sortes de listes :

A) Liste pour l'élection des Délégués de chaque communauté au CP

Elle est dressée dans chaque communauté et comprend tous les *confrères profès perpétuels et temporaires qui résident dans la communauté*, y compris ceux d'autres Provinces ou d'autres quasi-Provinces qui s'y trouvent temporairement pour motifs d'études, de maladie ou de charges reçues de leur Provincial d'origine (cf. Règl. 165, 2).

B) Liste provinciale pour l'élection des Délégués de la Province au CP

Cette liste, importante pour l'élection au niveau provincial, reprend tous les *confrères, profès perpétuels et temporaires, qui se trouvent sur la liste « générale » des confrères de la Province*, à l'exception de ceux qui sont privés de voix active et passive.

Sont privés de voix active et passive, même s'ils sont repris dans la liste générale des confrères de la Province :

- les confrères qui ont reçu l'Indult de l'exclaustration, selon le canon 687 ;
- les confrères qui ont eu la permission de l'«absentia a domo» et qui, dans l'acte de la concession de cette permission, ont renoncé à leur voix active et passive.

La renonciation à la voix active et passive pour les « absentes a domo » doit résulter du document par lequel le Provincial, avec le consentement de son Conseil, accorde la permission de s'absenter. Voir la lettre du Vicaire du Recteur majeur du 20-01-1985.

2.5.3.4. Listes des confrères ayant «voix passive»: les éligibles

Il y a trois sortes de Délégués : Délégués de la communauté pour le CP, Délégués de la Province pour le CP et Délégués de la

Province pour le CG28. C'est pourquoi il y a trois sortes de listes :

A) *Liste des confrères éligibles au CP comme « délégués de la communauté »*

Elle reprend tous *les profès perpétuels de la communauté*, y compris ceux d'une autre Province qui y résident même pour simple raison d'études ou de maladie,

- excepté ceux qui sont déjà membres de droit du CP (voir la *liste 2.5.3.2*)
- et ceux qui sont privés de voix active et passive.

B) *Liste des confrères éligibles au CP comme « délégués de la Province »*

Elle comporte tous *les profès perpétuels de la « liste générale » provinciale (liste 2.5.3.1)*, excepté :

- ceux qui sont déjà membres de droit du CP (*liste 2.5.3.2*) ;
- les délégués déjà élus validement dans les communautés ;
- les confrères privés de voix active et passive : exclaustres et « absentes a domo » qui ont renoncé à leur voix active et passive.

C) *Liste des confrères éligibles al CG*

Pour l'élection du/des « Délégué/s de la Province au Chapitre général », au sein du CP, sont éligibles tous *les profès perpétuels de la « liste générale » provinciale (liste 2.5.3.1)*, excepté :

- le Provincial, qui est membre de droit du CG ;
- les Recteurs majeurs émérites, résidant dans la Province. Eux aussi sont membres de droit du Chapitre général ;
- les confrères privés de voix active et passive.

2.5.4. Procès-verbaux des élections

A) Les modalités pour le vote et le dépouillement des bulletins de vote du *Délégué des communautés locales au CP* figurent dans les articles 161-163 des Règlements généraux (cf. aussi Const. 153).

Les procès-verbaux des élections des Délégués des communautés locales et de leurs suppléants doivent être rédigés sur les formulaires spéciaux, puis être examinés par la commission provinciale nommée dans ce but.

Cette commission provinciale pour la révision des procès-verbaux des élections des Délégués des communautés sera nommée par le Provincial, en accord avec le Régulateur du CP.

B) Les modalités pour le vote et le dépouillement des bulletins de vote des *Délégués de la Province au CP* figurent à l'article 165 des Règlements.

Les procès-verbaux de l'élection des Délégués des confrères de la Province doivent mentionner :

- la date du scrutin ;
- les noms des scrutateurs ;
- l'exécution des modalités requises par les Règlements ;
- les résultats.

Les procès-verbaux, rédigés sur des formulaires spéciaux, doivent être validés par la signature du président du scrutin et des scrutateurs.

C) Les modalités pour le vote et le dépouillement des bulletins de vote du/des *Délégués de la province au CG28* figurent dans les articles 161-162 des Règlements généraux (cf. aussi Const. 153).

Le procès-verbal de l'élection des Délégués au CG28 et de leurs suppléants doit être rédigé exclusivement sur les formulaires spéciaux prévus par le Régulateur du CG28 et conformément aux instructions qu'ils portent.

Ce procès-verbal doit être expédié à temps au Régulateur du CG28, qui le transmettra à la Commission juridique nommée par le Recteur majeur pour la révision prescrite (cf. Règl. 115).

2.5.5. Cas particuliers

- A) Les *Evêques salésiens*, même s'ils se sont retirés de leur charge et résident dans la Province, n'ont ni voix active ni voix passive, et, au cas où ils sont invités au CP, ils ne participent pas au vote. La même règle s'applique aux Evêques qui ont retrouvé une place en communauté salésienne (cf. AAS 1986, p. 1324).
- B) Les *Recteurs majeurs émérites* ont droit de voix active et passive dans la communauté locale dont ils font partie et dans les élections des confrères de la Province ; mais s'ils sont élus en qualité de Délégués au CP (par la communauté locale ou par les confrères de la Province), ils ont au CP la voix active mais pas la voix passive, parce qu'ils sont déjà membres de droit du Chapitre général.

2.5.6. Indications sur la forme des listes des confrères

1. *Numéroter* les noms des confrères.
2. *Ranger les noms par ordre alphabétique et les transcrire comme ils se trouvent dans l'Annuario 2018.*
3. *Ecrire les NOMS DE FAMILLE en majuscules et le prénom en minuscules.*
4. *Préciser par les sigles voulus si le confrère est :*
 - a) prêtre (P)
 - b) diacre (D)
 - c) laïc (L)
 - d) étudiant « clerc » [aspirant à la prêtrise] (S).
5. Si le confrère est profès *temporaire*, le *signaler* par la lettre *t*.
6. S'il participe au CP, indiquer son titre de participation :
 - a) de droit
 - b) délégué de la communauté locale
 - c) délégué de la communauté provinciale.